

Annex B

Public

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

PEACE AND SECURITY COUNCIL
327TH MEETING AT THE LEVEL OF THE HEADS
OF STATE AND GOVERNMENT

ADDIS ABABA, ETHIOPIA
14 JULY 2012

PSC/AHG/COMM/1.(CCCXXVII)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUE

The Peace and Security Council of the African Union (AU), at its 327th meeting held on 14 July 2012, adopted the following decision on the situation in the Republic of Mali:

Council,

1. **Takes note** of the Report of the Chairperson of the Commission on the situation in Mali [PSC/AHG/3(CCCXXVII)]. Council **also takes note** of the statements made by the current Chairman of the Economic Community of West African States (ECOWAS), the ECOWAS Mediator, the President of the ECOWAS Commission, the United Nations, and by the core countries, namely Mauritania, Niger and Algeria, as well as by South Africa and Togo, as AU Member States in the United Nations Security Council;
2. **Recalls** its earlier communiqués on the situation in Mali;
3. **Reaffirms** the unflinching commitment of the AU and that of all its Member States to the national unity and territorial integrity of the Republic of Mali, which cannot be the subject of any discussion or negotiation, and Africa's determination to spare no effort to ensure their preservation. Council **also reaffirms** the AU's utter rejection of terrorism and the recourse to armed rebellion to further political demands;
4. **Expresses its deep concern** at the seriousness of the situation in northern Mali, marked by the increasing consolidation of control of the region by the armed, terrorist and criminal groups. Council **notes with concern** the presence in northern Mali of different armed and terrorist groups, such as Al Qaeda in the Islamic Maghreb (AQIM), Ansar Dine, the Movement for Unity and Jihad in West Africa (MUJWA) and Boko Haram. Council **further notes** that this situation poses a serious threat to regional and international peace and security and, as such, calls for urgent and effective action by the entire international community;
5. **Strongly condemns** the violations of human rights perpetrated by the various armed, terrorist and criminal groups which occupy the northern part of Mali, and the senseless and unacceptable destruction of the cultural, spiritual and historical heritage of this region, notably in Timbuktu, which is a serious violation of international law, and **urges** that the perpetrators be brought to justice before the relevant international jurisdictions. Council **also notes** the continuing deterioration of the humanitarian situation in the region, and **stresses** the need for urgent action to allow the delivery of food aid to the affected populations. Council **reiterates the gratitude** of the AU to Algeria, Burkina Faso, Mauritania and Niger, for hosting Malian refugees and for their support and assistance. Council **also thanks** all humanitarian agencies providing support to the affected populations;
6. **Reiterates the full support** of the AU to the ECOWAS efforts aimed at resolving the crisis in Mali. In this regard, Council **pays tribute** to President Alassane Dramane Ouattara, President of Côte d'Ivoire and current Chairman of ECOWAS, President Blaise Compaore, President of Burkina Faso and Mediator in the Malian crisis, President Goodluck Jonathan, President of Nigeria and Associate

Mediator, and the other members of the ECOWAS Contact Group on Mali, as well as to President Thomas Yayi Boni, President of Benin and Chairman of the AU, for their commitment and sustained efforts. Council **also notes with satisfaction** the action of the core countries. Council **welcomes** the interaction that has developed between ECOWAS and the core countries, and **encourages** all stakeholders to continue on this path, in accordance with its decision of 20 March 2012, in Bamako [PSC/MIN/COMM.(CCCXIV)];

7. **Endorses** the communiqués issued by the 41st Ordinary Session of ECOWAS Assembly of Heads of State and Government, held in Yamoussoukro, on 28 and 29 June 2012, and the second meeting of the ECOWAS Contact Group on Mali, held in Ouagadougou, on 7 July 2012. Council **also welcomes** the adoption, on 5 July 2012, by the UN Security Council of resolution 2056(2012);

8. **Reiterates its strong condemnation** of the physical assault against the interim President, Mr. Dioncounda Traore, and **requests** the Chairperson of the Commission, in collaboration with the President of the ECOWAS Commission, to put in place, with the support of the UN, an international commission of inquiry to shed light on the assault and to identify its perpetrators and sponsors, with a view to bringing them to justice. Council **requests** the current authorities, working closely with ECOWAS, to facilitate the return to Mali of the interim President, to enable him to fully and effectively assume his responsibilities;

9. **Reiterates** the urgent need to strengthen the transitional institutions, to enable Mali to address the serious challenges it faces, particularly in the northern part of the country. In this regard, Council **demand**s an end to the unacceptable interference of the military junta and their civilian supporters in the management of the transition and the effective dissolution of the National Committee for the Recovery of Democracy and the Restoration of the State (CNRDRE). Council **calls** for the early finalization of the list of individuals whose action is impeding the transition, to allow for the immediate imposition of sanctions by the AU and ECOWAS. Council **requests** the UN Security Council and other AU partners to support such sanctions;

10. **Urges** the interim President and the Prime Minister to immediately commence the required consultations with the Malian political and civil society actors, with a view to forming an expanded national unity Government, as requested by ECOWAS, the AU and the UN. Council **requests** the Chairperson of the AU Commission and the President of the ECOWAS Commission, in close consultation with the Mediation and with the support of the Special Representative of the United Nations Secretary-General for West Africa and other partners, on the basis of the communiqué of the Ouagadougou Contact Group meeting, to facilitate the holding, as soon as possible, of consultations among the Malian stakeholders, in Bamako, for the formation of the Government of national unity by 31st July 2012, in accordance with the decision of the Contact Group meeting. Council **emphasizes** that the formation of this Government will mark the completion of institutional normalization and pave the way for the lifting of the suspension measure taken by the AU, as well as for greater mobilization of Africa and the rest of the international community, in support to the efforts of the transitional authorities;

11. **Encourages** dialogue with groups willing to negotiate on the basis of the respect of the unity and territorial integrity of Mali, and the total rejection of armed rebellion, terrorism and related criminal activities. In this regard, Council **reaffirms its support** to the efforts of the ECOWAS Mediator and the Contact Group, and **stresses the need** for continued coordination with the core countries;
12. **Reiterates its determination** to impose sanctions against terrorist and criminal groups operating in northern Mali, as well as against any other armed group that impedes the search for a solution to the crisis and the efforts of ECOWAS and the AU. In this regard, Council **calls upon** all Member States concerned to extend full cooperation to the Commission to expedite the finalization of the list of armed, terrorist and criminal groups operating in the northern part of Mali, for their inclusion on the list of terrorist groups established by the AU, in conformity with communiqué PSC/PR/COMM.(CCCXVI), adopted at its 316th meeting held on 3 April 2012;
13. **Recalls** its communiqué PSC/ PR/COMM. (CCCXIII) of 12 June 2012, authorizing ECOWAS, in collaboration, as appropriate, with the core countries, to put in place the required security and military arrangements, to achieve the following objectives: (i) ensure the security of the transitional institutions, (ii) restructure and reorganize the Malian security and defense forces, and (iii) restore State authority over the northern part of the country, as well as fight against terrorist and criminal networks. Council **welcomes** the measures taken by ECOWAS in this regard, including the dispatching of a technical assessment mission to Bamako, with the participation of the AU. Council **reiterates its call** on all Member States and the international community as a whole, for them to provide the necessary technical, logistical and financial support;
14. **Welcomes** the launching by the AU Commission, during the consultative meeting held in Addis Ababa, on 23 June 2012, of the process towards the development of a strategic concept articulating, in a holistic manner, the political, security and military measures towards the early resolution of the crisis in Mali. Council **calls** for the early finalization of this concept with ECOWAS, in collaboration with the core countries, the UN, and other partners. Council **stresses** that this document and the planning conducted by ECOWAS must be mutually reinforcing. Council **expresses its intention** to consider and adopt this concept as quickly as possible, before its submission to the UN Security Council, to enable the latter to further consider the request of ECOWAS and the AU, in accordance with paragraph 18 of resolution 2056 (2012);
15. **Calls upon** the African Commission on Human and People's Rights to investigate the human rights situation in northern Mali, including the atrocities committed against the Malian military and their families in Aguel'hoc, in January 2012, and to submit a comprehensive report with concrete recommendations on the way forward;
16. **Decides** to remain actively seized of the situation.

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

African-led International Support Mission in Mali
(AFISMA)

Mission internationale de soutien au Mali
(MISMA)

PRESS RELEASE

AFISMA HUMAN RIGHTS OBSERVERS ARRIVE IN MALI

Bamako, 4 April 2013: As part of the implementation of the decisions of the African Union (AU) Peace and Security Council (PSC) and the Authority of the Economic Community of West African States (ECOWAS), to deploy 50 Human Rights Observers in Mali within the framework of the African-led International Support Mission in Mali (AFISMA), ten Human Rights Observers have arrived in Bamako.

The Observers are from Cameroon, Benin, Burkina Faso, the Central African Republic (CAR), Republic of Congo, Democratic Republic of Congo (DRC), Kenya, Nigeria, Senegal and Sierra Leone. The team is led by Ms. Reine Alapini Gansou, a Lawyer and Law Professor at the University of Abomey, in Benin.

Ms. Gansou has been a Member of the African Commission on Human and Peoples' Rights since 2005, and served as Chair of the Commission from 2009 to 2011. She is also the Special Rapporteur on the situation of Human Rights Defenders in Africa and a Member of the UN Permanent Court of Arbitration. Ms. Gansou has previously served both as a Member of the International Commission set up to investigate the post-election violence in Côte d'Ivoire and a President of the Technical Committee for the development of the statutes and regulations of the Center for Conciliation, Arbitration and Mediation of the Benin Chamber of Commerce and Industry. She has authored and coauthored several publications in law and human rights.

The Team of Human Rights Observers will, in the next few days, deploy in Gao, Timbuktu and Kidal, to monitor the human rights situation in northern Mali.

Welcoming the Observers to Bamako, the Special Representative of the Chairperson of the Commission and Head of AFISMA, former President Pierre Buyoya said: *"Monitoring the human rights situation in Mali will ensure greater justice for victims of human rights violations and compliance with Mali's Penal Code, the Code of Criminal Procedure and all other relevant national and international instruments."*

The Special Representative called on the Malian authorities and people, as well as the representatives of the international community in Mali, to provide the support needed by the African Human Rights Observers to discharge their mission.

Database of Press Releases related to Africa – APO-Source

Base de données de communiqués de presse liés à l'Afrique – APO-Source

Posted by: **africanpressorganization** | 10 June 2013

AFISMA Human Rights Observers deploy to Northern Mali



AFISMA Human Rights Observers deploy to Northern Mali

ADDIS ABABA, Ethiopia, June 10, 2013/African Press Organization (APO)/ — As part of the implementation of the decisions of the African Union (AU) Peace and Security Council and the Authority of the Economic Community of West African States (ECOWAS), endorsed by UN Security Council Resolution 2085 (December 2012), to deploy Human Rights Observers in Mali within the framework of the African-led International Support Mission in Mali (AFISMA), a team of Human Rights Observers arrived in the North Mali town of Gao, on 07 June 2013.

The team of four Human Rights Observers which includes two men and two ladies, will observe and report on the state of compliance with international humanitarian and human rights law in the region, monitor and report any human rights violations in North Mali, and advise and collaborate with local authorities towards the promotion of human rights, national reconciliation and peace. A second team of Observers will deploy to Timbuctu next week, for a similar exercise.

The Special Representative of the Chairperson of the AU Commission and Head of AFISMA, former President Pierre Buyoya, said he was pleased with the deployment: « I am pleased to note that our Human Rights Observers have finally started deploying to Gao and Timbuctu. We hope that it will soon be possible to also deploy Observers in Kidal. It is important for the International Community to know what is really happening on the ground in North Mali, with respect to human rights. There have been allegations of human rights abuses by all sides of the Mali conflict. These allegations need to be investigated. In that regard, the presence on the ground of African Human Rights Observers is crucial. I am confident that the Observers are prepared and ready to do their job. »

Prior to their deployment on the ground, the Human Rights Observers were briefed on the political, security and human rights situations in Mali; the special situation of vulnerable groups, including women, children and displaced persons; and strategies and techniques for monitoring prisons and detention centres. These induction briefings were organized by AFISMA in collaboration with the United Nations Human Rights Component in Mali.

It should be recalled that the Observers who have just been deployed to Gao are part of 10 AFISMA Human Rights Observers who arrived in Mali in April 2013. After completing pre-deployment training, they have spent the last few weeks in Bamako, meeting with Malian Government and technical officials, non-state and international human rights players, detainees and members of the International Community, with a view to creating the proper environment for implementation of their mandate.

The AU and ECOWAS Human Rights Observers in Mali are led by Ms. Reine Alapini Gansou, a Lawyer and Law Professor from Benin, who is a Member of the African Commission on Human and Peoples' Rights, the Special Rapporteur on the situation of Human Rights Defenders in Africa and a Member of the UN Permanent Court of Arbitration.

SOURCE

African Union Commission (AUC)

Posted in [AFRICAN UNION / UNION AFRICAINE](#), [FOR Foreign Policy](#), [Mali](#)

[Blog at WordPress.com.](#)

Database of Press Releases related to Africa – APO-Source

Base de données de communiqués de presse liés à l'Afrique – APO-Source

Posted by: **africanpressorganization** | 17 June 2013

AFISMA Human Rights Observers deploy to Timbuktu



AFISMA Human Rights Observers deploy to Timbuktu

ADDIS ABABA, Ethiopia, June 17, 2013/African Press Organization (APO)/ — Following the deployment of four Human Rights Observers to the Northern Mali town of Gao, on 07 June 2013, a second team of Observers, comprised of two ladies and two men, deployed to Timbuktu, today, 14 June 2013, within the framework of the African-led International Support Mission in Mali (AFISMA).

The Timbuktu team is accompanied by the Head of the AFISMA Human Rights Component, Ms. Reine Alapini Gansou, a Lawyer and Law Professor from Benin, who is a Member of the African Commission on Human and Peoples' Rights, the Special Rapporteur on the situation of Human Rights Defenders in Africa and a Member of the UN Permanent Court of Arbitration. She will be in Timbuktu until 18 June 2013, to ascertain the security and logistical work conditions of the Observers.

The Observers will return to Bamako by the end of the month, to finalize their report on the state of compliance with international humanitarian and human rights law in Mali, with a specific focus on possible human rights violations in the North.

The Special Representative of the Chairperson of the AU Commission and Head of AFISMA, former President Pierre Buyoya, said that he was satisfied with the work accomplished by the Observers, thus far. "Like the rest of Africa and the International Community, we are patiently looking forward to your report. The people of Mali and, indeed, all of Africa are entitled to know the truth about the human rights situation in North Mali, particularly since the beginning of the Mali crisis, last year," he said.

The deployment of AFISMA Human Rights Observers to Northern Mali is in partial implementation of the decisions of the African Union (AU) Peace and Security Council and the Authority of the Economic Community of West African States (ECOWAS), endorsed by the UN Security Council in its Resolution 2085 (December 2012).

Prior to their deployment on the ground, the Human Rights Observers were briefed on the political, security and human rights situations in Mali; the special situation of vulnerable groups, including women, children and displaced persons; and strategies and techniques for monitoring prisons and detention centres. The Observers have spent the last few weeks in Bamako, meeting with Malian Government and technical officials, non-state and international human rights players, detainees and members of the International Community, with a view to creating the proper environment for implementation of their mandate.

SOURCE

African Union Commission (AUC)

Posted in [AFRICAN UNION / UNION AFRICAINE](#), [Mali](#)

[Blog at WordPress.com.](#)

[Accueil](#)[Nord-Mali](#)[crise malienne](#)[Economie](#)[Afrique](#)[International](#)[ORTM en direct](#)[Politique](#)[Faits divers](#)[Sports](#)[Radio Bamada](#)

ACTUALITÉS MALIENNES

Toutes les chaînes africaines en direct

AFROTV.LIVE

Suivez-nous sur Facebook pour ne rien rater de l'actualité malienne

Like 380K

ALLÉGATIONS PERSISTANTES DE DISPARITIONS FORCÉES ET D'ASSASSINATS : BIENTÔT LE DEUXIÈME RAPPORT DE LA MISAHEL



Par bamada.net 31/10/2013



L'avocate béninoise Me. Reine Alapini Gansou, chef de la Composante Droits de l'homme de la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel (Misahel), a animé une conférence de presse le vendredi dernier dans les locaux de l'Institution sise à l'ACI 2000 de

Bamako, non-loin de la Direction générale des Impôts. Avec les journalistes, la patronne de la Misahel a expliqué le mandat de sa mission et les activités en cours.

Il ressort des échanges qu'un deuxième rapport sera publié bientôt sur les allégations persistantes de disparitions forcées et d'assassinats à Bamako et au Nord du pays. À préciser que cette Composante intervient en application des décisions du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et des instances compétentes de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cédéao), décisions inspirées par la Résolution 2085 du Conseil de sécurité des Nations unies. Ces

SUIVANT

Point de

Droit :

Qu'est-ce
que l'État ?



PRÉCÉDENT

Ansongo :

Le

Mouvement
«Nous pas
bouger» bat
le pavé



Search for:

SEARCH

décisions autorisaient, outre le déploiement des troupes /forces chargées d'assurer la sécurité, la garantie de l'intangibilité du territoire malien.



Selon Mme Reine Alapini Gansou, chef de la Misahel, la mise en place d'une composante civile au sein de la Mission, vise à documenter et rapporter les cas de violation des droits de l'Homme et du droit humanitaire perpétrés au Mali et particulièrement dans le Nord. La Composante droits de l'homme de la Misahel assure aussi le monitoring de la situation des droits de l'homme ; donne des avis et conseils aux autorités maliennes sur les voies et moyens de mieux prendre en charge les questions des droits de l'homme, de réconciliation nationale et la mise en place des mécanismes de justice transitionnelle. Aussi, elle recommande à l'Union africaine les meilleures stratégies pour soutenir le Mali dans le domaine de la gouvernance et des droits de l'homme.

**RECEVOIR
DES
ALERTES**

Votre adresse email

**JE
M'ABONNE**

À retenir que la première équipe composée de neuf observateurs des droits de l'homme, est arrivée au Mali en avril 2013. Elle a été suivie d'une deuxième équipe composée de douze experts en début du mois de juillet 2013, portant ainsi à vingt-et-un le nombre des observateurs sur le terrain. Ces observateurs sont de plusieurs nationalités africaines et de profils divers (avocats, magistrat, enseignants à l'Université, responsables des institutions nationales des droits de l'homme, et d'Ong de droits de l'homme).

Pour contacter la
Rédaction :
contact@bamada.net

Ces experts des droits de l'homme ont été déployés dans les régions de Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal où ils suivent la situation des droits de l'homme au quotidien, assurant une présence effective sur le terrain. Une équipe est également déployée à Bamako afin de maintenir le contact avec les autorités publiques et les organisations de la société civile.

Avant leur déploiement sur le terrain, les observateurs des droits de l'homme ont suivi des briefings sur la situation politique, sécuritaire et des droits de l'homme au Mali, la situation particulière des groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les personnes déplacées.

Ces observateurs des droits de l'homme produisent, suivant une procédure interne, plusieurs types de rapports en relation avec la situation des droits de l'homme sur le terrain. Cependant, un rapport d'observation est produit à la fin de

July 2019

M	T	W	T
1	2	3	4
8	9	10	11
15	16	17	18
22	23	24	25
29	30	31	
« Jun			

chaque trimestre, reprenant tous les cas de violations des droits de l'homme portées à la connaissance de la Mission. Ce rapport est soumis aux instances autorisées de l'Union africaine, assorti de recommandations sur la voie à suivre. À ce jour, un rapport est rendu disponible : celui d'avril à juin 2013 et le second est en cours de finalisation.

Les informations recueillies dans le cadre de ce rapport, à travers les moyens tels que l'observation, les dialogues communautaires, les discussions ouvertes avec des groupes, les interviews avec les témoins, le monitoring des médias, la revue des rapports journaliers, la rencontre avec les victimes, couvrent la période allant de janvier 2012 à juin 2013. L'analyse des données obtenues a été minutieusement faite en tenant compte des détails les plus subtiles et du mandat de la Mission.

En attendant la publication de son rapport d'observation, la patronne de la Composante droits de l'homme de la Misahel lance un vibrant appel aux nouvelles autorités maliennes et à tous les acteurs nationaux à s'investir dans le respect des droits de l'homme afin de trouver une réponse aux allégations persistantes de disparitions forcées et d'assassinats qui sont relayées au sein de l'opinion, notamment à la suite des événements dits de Kati.

Aussi, elle lance un appel aux acteurs politiques pour qu'ils s'investissent en faveur de la consolidation de la paix, de l'acceptation de la différence et du respect des droits de l'homme dans le cadre des prochaines élections législatives.

Ajoutons aussi que la Misahel a visité la prison centrale de Bamako et des commissariats de police de Bamako pour s'enquérir des conditions des détenus.

Seyni TOURE

Source: **Le Reporter**



Start the discussion...

✉ Subscribe ▼



Suivez-nous sur Facebook pour ne rien rater de l'actualité malienne

Like 380K

0 Comments



Add a comment...

Facebook Comments Plugin

MÉTÉO À BAMAKO

Météo Bamako

37°
26°

LUNDI 35° 25°

MARDI 36° 23°

MERCREDI 37° 23°

JEUDI 38° 24°

tameteo.com

Accueil

Nord-Mali

crise malienne

Economie

Afrique

International

ORTM en direct

Politique

July 2019

M	T	W	T	F	S
1	2	3	4	5	6
8	9	10	11	12	13
15	16	17	18	19	20
22	23	24	25	26	27
29	30	31			
« Jun					

Entretien Pd



Faits divers

Sports

Radio Bamada

Copyright 2018 bamada

Ecoutez les radios du Mali sur vos mobiles et tablettes
ORTM en direct Toutes les chaînes africaines en direct

(fa) فارسی
français (fr/regions/afrique/mali/15928-mali-liberation-d-ag-alfousseyini-houka-houka-d-ancardine-veritable)
Español (es)
(ar) عربي
English

(<https://www.fidh.org/en>)



International Federation **for Human Rights** (<https://www.fidh.org/en>)

FIDH in comics (<en/impacts/our-actions-in-2017/>)

Take action (<en/com/take-action/>)

Make a Donation (<en/com/make-a-donation/>)

Home (<https://www.fidh.org/>) ([english](#)) ([en](#)) [Region](#) ([en/region/](#)) [Africa](#) ([en/region/Africa/](#)) [Mali](#) ([en/region/Africa/mali/](#)) [Mali / Release of Ag Alfoussey](#)
([/en/region/Africa/mali/15931-mali-release-of-ag-alfousseyini-houka-houka-d-ancardine-true-attack-against#](#))

Mali / Release of Ag Alfousseyini Houka Houka d'Ançardine : true attack against justice for victims of serious human rights violations in Northern Mali

(<http://www.facebook.com/sharer/sharer.php?u=https%3A%2F%2Fwww.fidh.org%2Fen%2Fregion%2FAfrica%2Fmali%2F15931-mali-release-of-ag-alfousseyini-houka-houka-d-ancardine-true-attack-against&t=Mali%20%2F%20Release%20of%20Ag%20Alfousseyini%20Houka%20Houka%20d%E2%80%99An%C3%A7ardine%20%3A%20true%20attack%20against%20justice%20for%20victims%20of%20serious%20human%20rights%20violations%20in%20Northern%20Mali>)
(<http://twitter.com/intent/tweet?text=Mali%20%2F%20Release%20of%20Ag%20Alfousseyini%20Houka%20Houka%20d%E2%80%99An%C3%A7ardine%20%3A%20true%20attack%20against%20justice%20for%20victims%20of%20serious%20human%20rights%20violations%20in%20Northern%20Mali>)
26/08/2014 (2014-08-26T08:54:32Z)

Press release

[Mali](#) ([en/region/Africa/mali/](#))

[en fr](#) ([fr/regions/afrique/mali/15928-mali-liberation-d-ag-alfousseyini-houka-houka-d-ancardine-veritable](#))

FIDH and AMDH vehemently condemn the release of Ag Alfousseyini Houka Houka, former Tombouctou Islamist judge, indicted for his alleged role in serious human rights violations, and against whom the investigations revealed reliable and consistent evidence. Though the peace talks between the Mali government and the armed forces must resume on 1st September 2014 in Alger, our organisations recall that no just and lasting peace will be found without a true fight against impunity of all authors of serious human rights violations committed during the Mali crisis.

On 15 August 2014, Ag Alfousseyini Houka Houka was released by the Malian authorities in the course of political negotiations ongoing between the Malian government and the armed forces, which led to the signing of a road map with the goal of *“the establishment of a framework for peace negotiations to enable the finding of a global and negotiated solution”* in Mali. *“This political release is a true attack against the independence of the judiciary and a flagrant breach to victims’ rights to justice and to the truth”* declared Mr Moctar Mariko, president of AMDH. “It is absolutely necessary that the initiated political negotiations continue but not to the detriment of justice nor leaving the victims in oblivion” he added.

On 17 January 2014, Ag Alfousseyini Houka Houka was arrested by the armed forces of Mali (FAMA) in the Tombouctou region for his alleged role in serious human rights violations. This important figure of the Tombouctou Islamist movement was leading an Islamist tribunal who ordered, amongst others, amputations, stonings, floggings and arbitrary arrests during the ten months Northern Mali was under control by Islamist armed groups. In order to accompany the victims in their quest for truth and justice, 20 June 2014, AMDH and FIDH constituted themselves as civil parties to the Court of First Instance of Commune III against Ag Alfousseyini Houka Houka.

On 15 July 2014, the Malian government had already proceeded to the release and the exchange of 42 elements of armed forces alleged authors of serious human rights violations and indicted by the Malian judiciary, against 45 elements of the armed and security forces captured by the armed groups during the 23 May 2014 fights in Kidal. This exchange of prisoners occurred as the first hearings of victims of serious human rights violations during the conflict in Northern Mali in 2012 were taking place, constituted civil parties and accompanied by FIDH and AMDH in the judicial proceedings opened by the national judiciary.

FIDH and AMDH repeat their appeal to the Malian authorities to make the fight against impunity a priority, to do everything to ensure that the authors of serious human rights violations are prosecuted and brought to justice, and also to guarantee the rights of victims to justice, to truth and reparation.

“No nation, no people who have suffered from serious crimes against humanity can claim lasting reconciliation, peace and development without a healthy, fair judiciary system effectively combatting impunity” declared Mr. Patrick Baudouin, honorary president and responsible of the FIDH judiciary action group.

The FIDH and AMDH, in collaboration with other organisations promoting human rights in Mali, are preparing to submit to the Malian authorities a Memorandum in support of a peace agreement, respectful of the victims’ rights to justice.

[Read more](#) ([/en/region/Africa/mali/15931-mali-release-of-ag-alfousseyini-houka-houka-d-ancardine-true-attack-against#](#))

([spip.php?page=imprimer_article&id_article=15931](#))

([spip.php?page=spipdf&spipdf=spipdf_article&id_article=15931&nom_fichier=article_15931](#))

Member organisations - Mali ([/en/region/Africa/mali/15931-mali-release-of-ag-alfousseyini-houka-houka-d-ancardine-true-attack-against#panel3a](#))



Mali
[ASSOCIATION MALIENNE DES DROITS DE L'HOMME \(AMDH\)](#) ([organisation/association-malienne-des-droits-de-l-homme-amdh?lang=en](#))

Bamako

+223 20 22 34 62

+223 20 72 66 55

([/en/region/Africa/mali/15931-mali-release-of-ag-alfousseyini-houka-houka-d-ancardine-true-attack-against#](#))



Mali
 FIDH Office in Mali ([organisation/fidh-office-in-mali?lang=en](https://www.fidh.org/en/region/Africa/mali/15931-mali-release-of-ag-alfousseyini-houka-houka-d-ancardine-true-attack-against#))
 ([/en/region/Africa/mali/15931-mali-release-of-ag-alfousseyini-houka-houka-d-ancardine-true-attack-against#](https://www.fidh.org/en/region/Africa/mali/15931-mali-release-of-ag-alfousseyini-houka-houka-d-ancardine-true-attack-against#))

Take action

Take action via Facebook

([http://www.facebook.com/sharer.php?s=100&p\[title\]=Mali / Release of Ag Alfousseyini Houka Houka d'Ançardine : true attack against justice for victims of serious human rights violations in Northern Mali &p\[url\]=https://www.fidh.org/en/region/Africa/mali/15931-mali-release-of-ag-alfousseyini-houka-houka-d-ancardine-true-attack-against](http://www.facebook.com/sharer.php?s=100&p[title]=Mali%20Release%20of%20Ag%20Alfousseyini%20Houka%20Houka%20d%27Ancardine%20:%20true%20attack%20against%20justice%20for%20victims%20of%20serious%20human%20rights%20violations%20in%20Northern%20Mali&p[url]=https://www.fidh.org/en/region/Africa/mali/15931-mali-release-of-ag-alfousseyini-houka-houka-d-ancardine-true-attack-against))

Take action via Twitter

(<https://twitter.com/share?url=https://www.fidh.org/en/region/Africa/mali/15931-mali-release-of-ag-alfousseyini-houka-houka-d-ancardine-true-attack-against&text=>)

Take action via Email

([mailto:?subject=Mali / Release of Ag Alfousseyini Houka Houka d'Ançardine : true attack against justice for victims of serious human rights violations in Northern Mali &body=https://www.fidh.org/en/region/Africa/mali/15931-mali-release-of-ag-alfousseyini-houka-houka-d-ancardine-true-attack-against](mailto:?subject=Mali%20Release%20of%20Ag%20Alfousseyini%20Houka%20Houka%20d%27Ancardine%20:%20true%20attack%20against%20justice%20for%20victims%20of%20serious%20human%20rights%20violations%20in%20Northern%20Mali&body=https://www.fidh.org/en/region/Africa/mali/15931-mali-release-of-ag-alfousseyini-houka-houka-d-ancardine-true-attack-against))

communiquer

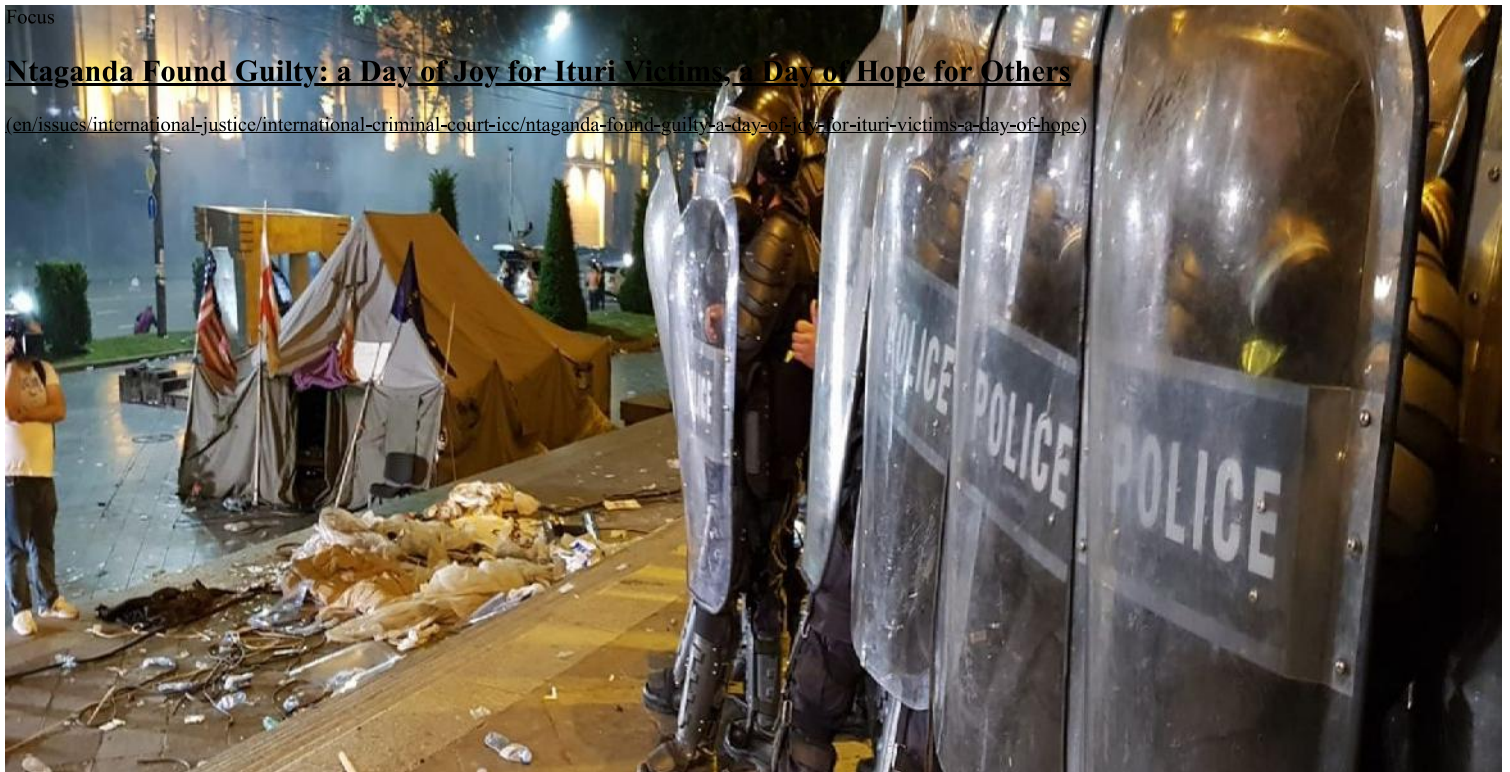
Do not miss



Focus

Ntaganda Found Guilty: a Day of Joy for Ituri Victims, a Day of Hope for Others

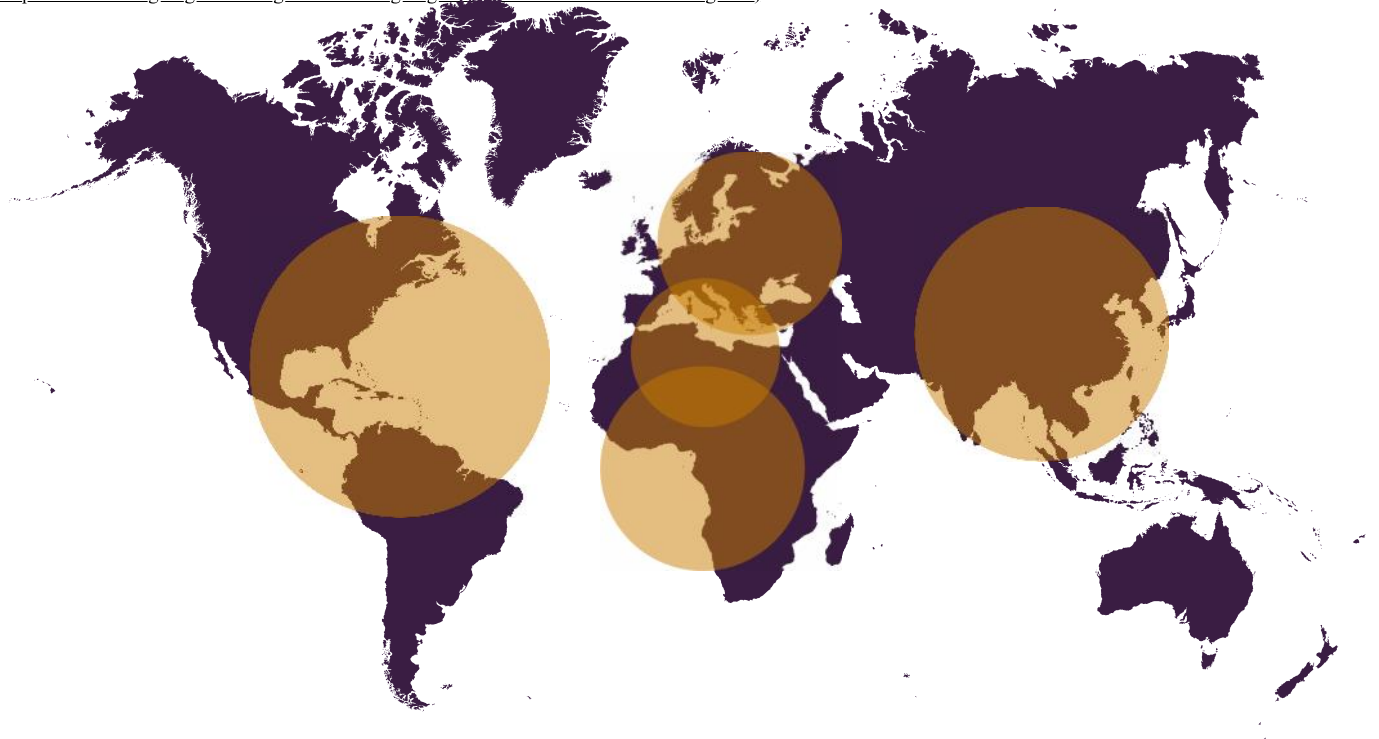
([en/issues/international-justice/international-criminal-court-icc/ntaganda-found-guilty-a-day-of-joy-for-ituri-victims-a-day-of-hope](https://www.fidh.org/en/issues/international-justice/international-criminal-court-icc/ntaganda-found-guilty-a-day-of-joy-for-ituri-victims-a-day-of-hope))



184 organisations in 112 countries

Three NGOs condemn Georgian authorities' excessive force against peaceful protesters

(en/region/europe-central-asia/georgia/three-ngos-condemn-georgian-authorities-excessive-force-against)



Our member organisations ▼

Select a country ▼

Stay updated

[\(/spip.php?page=backend&lang=en\)](#)
<https://www.facebook.com/FIDH.HumanRights>
https://storify.com/fidh_ngo
<https://www.youtube.com/user/blogfidh?feature=guide>
<https://www.flickr.com/photos/fidh-international-federation-for-human-rights/>
[\(en/region/Africa/mali/15931-mali-release-of-ag-alfousseyini-houka-houka-d-ancardine-true-attack-against#\)](#)
<https://www.linkedin.com/company/fidh-international-federation-for-human-rights->
[\(en/region/Africa/mali/15931-mali-release-of-ag-alfousseyini-houka-houka-d-ancardine-true-attack-against#\)](#)

Follow [@FIDH_en](#)

https://twitter.com/fidh_en
 Follow FIDH on Facebook

<https://www.facebook.com/FIDH.HumanRights>
[Make a Donation](#)

[\(en/com/make-a-donation/\)](#)
[Take action](#)

[\(en/com/take-action/\)](#)

[Who are we? \(en/region/Africa/mali/15931-mali-release-of-ag-alfousseyini-houka-houka-d-ancardine-true-attack-against#\)](#)

[International Federation for Human Rights \(en/about-us/What-is-FIDH/\)](#)
[Our opinions \(en/com/opinions/\)](#)
[Our organisation \(en/about-us/our-organisation/\)](#)
[Our funding \(en/about-us/our-funding/\)](#)
[Contact \(en/about-us/contact-1776/\)](#)
[Recruitment \(en/com/recruitment/\)](#)

[Impacts \(en/impacts/\)](#)

[Regions \(en/region/Africa/mali/15931-mali-release-of-ag-alfousseyini-houka-houka-d-ancardine-true-attack-against#\)](#)

[Africa \(en/region/Africa/\)](#)
[Americas \(en/region/americas/\)](#)
[Asia \(en/region/asia/\)](#)
[Europe & Central Asia \(en/region/europe-central-asia/\)](#)
[North Africa & Middle East \(en/region/north-africa-middle-east/\)](#)

[Issues \(en/region/Africa/mali/15931-mali-release-of-ag-alfousseyini-houka-houka-d-ancardine-true-attack-against#\)](#)

[Human Rights Defenders \(en/issues/human-rights-defenders/\)](#)
[Women's Rights \(en/issues/women-s-rights/\)](#)
[Migrants' Rights \(en/issues/migrants-rights/\)](#)
[LGBTI rights \(en/issues/lgbti-rights/\)](#)
[International Justice \(en/issues/international-justice/\)](#)
[Globalisation & Human Rights \(en/issues/globalisation-human-rights/\)](#)
[Death Penalty \(en/issues/death-penalty/\)](#)
[Terrorism, surveillance and human rights \(en/issues/terrorism-surveillance-and-human-rights/\)](#)

[Advocacy \(en/region/Africa/mali/15931-mali-release-of-ag-alfousseyini-houka-houka-d-ancardine-true-attack-against#\)](#)

[United Nations \(en/international-advocacy/united-nations/\)](#)
[European Union \(en/international-advocacy/european-union/\)](#)
[African Union \(en/international-advocacy/african-union/\)](#)
[Other regional organisations \(en/international-advocacy/other-regional-organisations/\)](#)

[Litigation \(en/issues/litigation/\)](#)

[Press \(en/com/press/\)](#)

[Make a Donation \(en/com/make-a-donation/\)](#)

[Press \(en/com/press/\)](#)

[Events \(en/com/events/\)](#)

[Recruitment \(en/com/recruitment/\)](#)

[Contact \(en/about-us/contact-1776/\)](#)

International Federation

for Human Rights

Association à but non lucratif reconnue d'utilité publique selon la loi 1901.N° d'enregistrement en préfecture W751104411. N° SIREN 352 390 082

COPYRIGHT © 2019 - FIDH : International Federation for Human Rights • [credits \(/en/region/Africa/mali/15931-mali-release-of-ag-alfousseyni-houka-houka-d-ancardine-true-attack-against#\)](#)

[Anti-spam : Altospam \(http://www.altospam.com/\)](#)

[Dev : Negative Network \(http://negative-network.com/\)](#)

[Design : OOII \(http://ooii.eu/\)](#)

This is Google's cache of <http://www.achpr.org/sessions/55th/intersession-activity-reports/human-rights-defenders/>. It is a snapshot of the page as it appeared on 15 Jun 2019 18:58:05 GMT. The [current page](#) could have changed in the meantime. [Learn more.](#)

Full version [Text-only version](#) [View source](#)

Tip: To quickly find your search term on this page, press **Ctrl+F** or **⌘-F** (Mac) and use the find bar.

[African Commission on Human and Peoples' Rights](#)

- [English](#)
- [Français](#)
- [Português](#)
- [العربية](#)

- [About Us](#)
- [Home](#)
- [Sessions](#)
- [Communications](#)
- [Special Mechanisms](#)
- [States](#)
- [Legal Instruments](#)
- [Documents](#)
- [Network](#)
- [ACHPR](#)
- [Sessions](#)
- [55th Ordinary Session](#)

Special Rapporteur on Human Rights Defenders and Focal Point on Reprisals in Africa

 [Madame Reine Alapini-Gansou](#)

Commissioner

November 2013 – April 2014

Presented by

Honourable Commissioner Reine ALAPINI GANSOU

Special Rapporteur on the Situation of Human Rights Defenders in Africa

Member of the Committee for the Protection of Persons Living with HIV, Persons at Risk, Vulnerable to and Affected by HIV/AIDS

Member of the Working Group on the Rights of Older Persons and Persons with Disabilities in Africa

Member of the Working Group on Communications

55th Ordinary Session

Luanda, from 28 April to 12 May 2014

INTRODUCTION

1. This report has been prepared in accordance with Article 72 of the Rules of Procedure of the African Commission on Human and Peoples' Rights (the Commission) and Resolutions **ACHPR Res.69(XXXV) 04 of 4 June 2004** and **ACHPR/ Res.248 (LIV) of 5 November 2013**. It is divided into two parts.
2. The first part of the report reviews the activities undertaken in my capacity as Member of the Commission, of the Committee for the Protection of PLWHA, Persons at Risk, Vulnerable to and Those Affected by HIV /AIDS, Member of the Working Group on Older Persons and Persons with Disabilities in Africa and Member of the Working Group on Communications of the Commission.
3. The report mainly presents the activities undertaken in my capacity as the Special Rapporteur on the Situation of Human Rights Defenders in Africa since the 54th Ordinary Session of the Commission held from 22 October to 5 November 2013 in Banjul, The Gambia.
4. Finally, the report briefly examines the situation of human rights defenders in Africa, followed by some recommendations.

ACTIVITIES CONDUCTED IN MY CAPACITY AS MEMBER OF THE AFRICAN COMMISSION ON HUMAN AND PEOPLES' RIGHTS

I. ACTIVITIES CONDUCTED IN MY CAPACITY AS A MEMBER OF THE AFRICAN COMMISSION

Ø Directorate of the Human Rights Component of the African Union Mission to Mali and the Sahel, Bamako, November 2013 – April 2014.

5. During the period under review, I continued to perform my duties as Head of the Human Rights Component of the African Union Mission to Mali and the Sahel (MISAHEL).

6. Human rights observers deployed in Mali carried out several activities, in particular documenting cases of human rights violations, monitoring of the human rights situation and the major ongoing court cases in Mali. They prepared two quarterly observation reports.

7. The human rights situation in Mali has somehow improved following the holding of presidential and parliamentary elections in July 2013. There is hope that Mali is gradually regaining its territorial integrity, although at the moment there are still concerns about security and peace in the country. Efforts have been made by the government especially in the area of restoring the authority of the State, the gradual return of the administrative machinery, the appointment of civilian administrators in the northern regions, the slow return of refugees and internally displaced persons and the resumption of school activities in that part of the country.

8. However, there are still many human rights challenges in the country, in particular regarding the security situation, since armed groups continue to operate in Kidal, Gao and Timbuktu. Tensions continue to mount among the communities, particularly in Gao between the Imrad and the Peul, and in Tumbuktu between the Fulani and the Arabs.

9. Human rights observers undertook monitoring missions to prisons as part of the monitoring of ongoing court cases. In this regard, the observers noted the dilapidated infrastructural facilities in the prisons in Bamako, prison overcrowding, logistical and food supply challenges and lengthy pre-trial detention periods. In the northern regions, decent penitentiary institutions no longer exist since they were destroyed during the period of occupation. The resultant effect has been the unauthorised extension of the detention period of prisoners who are being detained in makeshift facilities as it is the case in Gao. Judicial authorities are still absent from these regions, and the transfer of prisoners and detainees to Sevaré and Bamako is highly dependent on military convoys which are always not available. Such a situation encourages long periods of custody. In the Koulikoro prison, the observers noted a difference in detention conditions between ICTR prisoners who enjoy certain facilities and Malian common law prisoners.

10. Regarding the monitoring of ongoing court cases in Mali, the authorities have to be commended for their willingness to deal with the issue of impunity. The arrest of the Mujao Islamic Commissioner, Aliou Mahamane Touré, coupled with the arrest and detention of officers and non-commissioned officers of the Malian army, the alleged perpetrators of abuses after the coup d'état of 22 March 2012 and the foiled counter-coup of 30 April 2012 as well as the mutiny at Kati on 30 September 2013, bears testimony to this fact. While underscoring the freedom of action of the judges assigned to these cases, the Observers called for respect for the principle of presumption of innocence and the principles of fair trial for the detainees (General Amadou Haya Sanogo and his fellow soldiers), the protection of the rights of the victims to truth, reparation and rehabilitation of the memory of people who were killed, summarily executed or disappeared and finally the personal protection of the judges and the judicial personnel assigned to these cases.

11. The two monitoring reports prepared cover the periods extending from October to December 2013 and from January to March 2014. They contain concrete measures taken by the government in its attempt to normalize the political situation especially through the implementation of the national reconciliation and peace-building processes with the confinement of the armed groups, implementation of the fight against impunity in the above-mentioned cases. The report also captures the strategies outlined by the Component to adapt to the post-conflict situation in Mali, particularly its involvement in the judicial monitoring, the establishment of Observer teams in Bamako and Mopti, including the establishment of a framework of cooperation with MINUSMA.

12. Finally, it is important to recall that a communication strategy has been developed within the MISAHÉL which allows the Head of the Component to provide regular updates on the human rights situation through press conferences. In this regard, two press conferences were organised; one on 25 October 2013 and the other on 17 March 2014. During these press conferences, I underscored the need to consolidate the gains through efforts by the government to continue to deal with the issue of impunity, restore the authority of the State, tackle national reconciliation issues, restore basic services, address the security concerns as a matter of urgency and to undertake far-reaching reforms to end discrimination and violence perpetrated against women. I also pointed out that any political decision in Mali must take the rights of victims into account.

13. The consolidated human rights monitoring report on Mali was presented on 7 April 2014 to the AU Peace and Security Council, which urged the African Union, among others, to continue to show commitment to the human rights situation in Mali, closely monitor reported cases of abuses and assist the Malian government in the process of normalizing the political situation. Following this presentation, the Peace and Security Council of the AU, while recognizing the positive developments in the human rights situation in Mali, expressed its commitment to continue with the mission in Mali and remain vigilant to the ongoing situation.

14. In dealing with the human rights situation in Mali, the Commission has to develop appropriate strategies towards the implementation of the recommendations contained in the report of the factfinding mission and the report of the team of human rights observers.

Ø Commemoration of the 30th anniversary of the ratification by France of the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women, 15 - 16 December 2013, Paris

15. This event was organized by the French Ministry of Women's Rights in collaboration with the French National Assembly delegation on women's rights. The purpose of this meeting was to raise awareness about the women's rights promotion and protection instrument and to share experiences with the various stakeholders and also carry out an analysis of the common challenges they faced. It was noted that women's rights and violence against women differ from country to country even though countries have implemented policies and programmes to promote women's rights. Work needs to be done at the level of advocacy and sensitization, particularly among the youth.

Ø Meeting of the Working Group on Communications, 6 March 2014

16. The Working Group on Communications was instituted by the Commission by Resolution **ACHPR/Res.255 (LIV) 2013**, adopted at its 50th Ordinary Session held in Banjul, the Gambia from 24 October to 5 November 2011. The Group's mandate, among others, is to consider Communications at the point of seisure, admissibility and where necessary, on the merits and make recommendations to the Commission; inform the African Commission about the status of implementation of its decisions on Communications; advise the Bureau of the African Commission on requests for provisional measures made by the parties where necessary, and to provide advice to the African Commission on the withdrawal or striking out of Communications.

17. The meeting was presided over by Honourable Commissioner Lucy Asuagbor. During the meeting, the Working Group considered 11 Communications, six (6) of which were on seisure, three (3) on admissibility and two (2) requesting the opinion of the Working Group. Based on the exchanges between the Honourable

Commissioners and the legal officers of the Secretariat of the Commission, suggestions were made to improve the decisions of the Commission.

Ø Participation in the 15th Extraordinary Session of the African Commission on Human and Peoples' Rights, 7 – 14 March 2014

18. In accordance with Article 26 of the Rules of Procedure, the Commission held its 15th Extraordinary Session from 7 to 14 March in Banjul, The Gambia. I took part in the Session in my capacity as a Member of the Commission. Several documents were adopted during the Session, including the report on the situation of women human rights defenders in Africa which is being finalised for publication.

Ø Consultative Meeting – ACHPR /GIZ 13-14 March 2014

19. As part of its assistance project to the Commission, the GIZ organised a meeting from 13 to 14 March 2014 for exchange of views with the members of the Commission on different aspects of the procedure for consideration of communications at the Commission. The exchanges took place with a Group of Experts consisting of Prof. Franz Viljoen, Director of the 'Centre for Human Rights', Charles Moyer, former first Secretary of the Inter-American Court of Human Rights and Attila Teplan, from the Registry of the European Court of Human Rights.

20. In the course of the discussions, we exchanged views on our experiences and good practices from our various human rights institutions; they include those from the Inter-American and European Human Rights systems in matters of seisure and withdrawal of role, admissibility and provisional measures. The issue of difficulties and lapses encountered in the implementation of the Rules of Procedure of the Commission was also tackled.

Ø World Health Organisation Workshop on the strengthening of health standards and human rights for safe abortion Geneva 1-2 April 2014

21. WHO, in partnership with UNICEF, UNDP and UNFPA as well as with the special World Bank Programme on Research, Development and Training for Human Reproduction, organised a two-day workshop from 1 to 2 April 2014 in Geneva, Switzerland, which was attended by members of the major regional and international human rights protection organisations.

22. The main objective of the workshop was to deepen the knowledge and understanding of the regional and international human rights protection organisations on the technical guide published by the WHO entitled **Safe Abortion: Technical and Policy Guidance for Health Systems - 2nd Edition**. This approach aims at encouraging the regular use of WHO Standards on Safe Abortion as a means of assisting them to adequately prepare their concluding observations within the context of periodic reporting by States and their general observations on the issue of abortion.

23. During the workshop, the extent of the situation of unsafe abortion and the WHO health and policy standards on safe abortion including the strategies for their incorporation were extensively highlighted. Furthermore, a discussion was initiated among members of the different human rights organisations on the shortcomings, challenges and the alternative approaches to dealing with unsafe abortion within the context of human rights protection. The discussions also centred on the formulation and provision of very clear guidelines to the States and other stakeholders including making available policy and programme managers, indicating their obligations in terms of the health rights of women, prevention of unsafe abortion and the provision of healthcare services for medical abortions.

Ø Consultation between UN Human Rights Council Special Procedures mandate-holders and Special Mechanisms of the African Commission on Human and Peoples' Rights on the implementation of the Addis Ababa Roadmap , 27 April, Luanda, Angola

24. The objective of the meeting was to assess the achievements and progress made in the implementation of the Addis Ababa Roadmap during the past two years. The meeting enabled the two mechanisms to draw lessons from this process and identify areas where the stakeholders need to make additional efforts. In the course of the deliberations, I was able to present the various future prospects available to the two bodies through this collaboration for sustained synergy of their human rights promotion and protection activities.

II. ACTIVITIES CONDUCTED IN MY CAPACITY AS A MEMBER OF THE HUMAN RIGHTS AND HIV/AIDS COMMITTEE.

III. ACTIVITIES IN MY CAPACITY AS A MEMBER OF THE WORKING GROUP ON OLDER PERSONS AND PERSONS WITH DISABILITIES IN AFRICA

Ø Meeting of the Working Group, 1 and 2 March 2014, Banjul, The Gambia

25. The Working Group met on 1 and 2 March 2014 in Banjul, Gambia prior to the 15th Extraordinary Session of the Commission. The meeting was attended by 11 persons. I presided over the deliberations at this meeting in the absence of Honourable Commissioner Yeung Kam John Yeung Sik Yuen, Chairperson of the Working Group. The meeting was organized following the one held from 9 to 11 December 2013 in Addis Ababa, Ethiopia which was aimed at considering the first version of the Draft Protocol to the African Charter on Human and Peoples' Rights on the Rights of Older Persons in Africa.

26. During the deliberations, the Draft Protocol was meticulously read and the opinions, additions and comments were put together. The Group further reviewed the roadmap for the adoption of the Draft Protocol, and in this regard, proposals were made to improve the document. The Draft Protocol will be published in the working languages of the African Union on the website of the Commission for comments and opinions of stakeholders and the general public. Furthermore, organisations of people with disabilities shall be consulted as a matter of priority as part of the preparation of the Draft Protocol. The Group also deemed it appropriate to design a Work Plan for the finalization of the above-mentioned Protocol. The next meeting of the Group was scheduled for October 2014. A press release informing the general public about the substance of the deliberations at the meeting was published on the website of the Commission.

ACTIVITIES OF THE SPECIAL RAPPORTEUR ON HUMAN RIGHTS DEFENDERS IN AFRICA

27. From November 2013 to April 2014, the Special Rapporteur undertook human rights promotion and protection activities in accordance with Article 45 of the African Charter and by Resolution **ACHPR/ Res.248 (LIV) of 5 November 2013** entrusting her with this responsibility. The activities undertaken by the Special Rapporteur on the situation of human rights defenders in Africa is presented as follows :

I. PROMOTION ACTIVITIES

28. During the period under review, the Special Rapporteur organised and took part in the following events.

Ø AJPD Workshop from 12 to 13 November 2013, Angola

29. This Workshop was attended by close to 40 persons, especially representatives of civil society organisations, Government institutions, the Office of the Ombudsman, Parliament and international organisations. The purpose of the meeting was to train the various stakeholders to appreciate the African human rights promotion and protection system and more specifically the Special Mechanisms. In this regard, I made a presentation on the African Commission on Human and Peoples' Rights and on the Mechanism of the Special Rapporteur on Human Rights Defenders in Africa. Various recommendations were made to the different stakeholders.

Ø Meeting of the Study Group on Freedom of Assembly in Africa, Accra, Ghana 19 to 21 March 2014

30. The African Commission on Human and Peoples' Rights in collaboration with the International Center For Not-for-Profit Law and the Human Rights Defenders Project in the East and Horn of Africa organised the third meeting of the Study Group on the Freedom of Association in Africa in Accra, Ghana from 19 to 21 March 2014. This meeting was organized in accordance with Resolution **ACHPR Res.151 (XLVI) 09** on the need to carry out a study on the freedom of association in Africa. At this meeting, a human rights defense group was established to carry out a study on the laws governing freedom of association in Africa and on the practices which violate these laws and also prepare a Resolution **ACHPR/Res. 261 (LIV) 13** extending the deadline for the said study to October 2014.

31. Under the supervision of the special Rapporteur on Human Rights Defenders in Africa, the meeting brought together representatives of sub-regional human rights defense networks in Africa and some resource persons. The purpose of the meeting was to finalise and validate the report on the freedom of association and peaceful assembly in Africa and also consider the Draft Guidelines on freedom of association and peaceful assembly in Africa.

32. During the three-day meeting, the Members of the Study Group reviewed the draft report and contributed to its improvement in both substance and form through comments and observations. The resource persons assisted in identifying specific areas that needed to be deepened, and provided an in-depth analysis of certain aspects of the report.

33. In the light of the objectives of the meeting, the Study Group provided a strategic framework for the formulation of Guidelines on the freedom of association and peaceful assembly in Africa. In this respect, the members of the Study Group agreed that a first draft of the Guidelines will be presented during the Non-Governmental Organisations Forum to be held on the sidelines of the 55th Ordinary Session of the Commission in Luanda, Angola. This approach will enable observations and comments to be obtained from civil society on the approach adopted by the Study Group. This Consultation at the civil society level will be followed by the Experts' meeting to be held in June 2014. The document will then be presented to the Commission for adoption at the 56th Ordinary Session scheduled for October 2014. These guidelines establish a protection threshold in order to avoid disparities in guaranteeing these rights and will serve as a guide to the States in the implementation of the freedom of association and peaceful assembly. The report on the freedom of association and peaceful assembly in Africa will be submitted to the Commission for adoption at the 55th Ordinary Session.

Ø Conference on rapid response mechanisms for human rights defenders in Africa, ICJ, Pretoria, South Africa, 27-28 March 2014.

34. Though the Special Rapporteur could not personally take part in this event, she made her presentation available to the organisers. It was entitled **“Protection mechanisms and legal and operational environment for human rights defenders in Africa from the perspective of the African Commission on Human and Peoples' Rights”**

Ø Publication of the 9th Edition of the Newsletter “The Newsletter of the Rapporteur”

35. The Special Rapporteur continued with the publication of the Letter of the Rapporteur by publishing the 9th Edition on the theme: *“Defending Human Rights Defenders”*. This theme is a repetition of the theme for the Eight (8) Edition and the emphasis is based on the relevance of ensuring that HRDs are given adequate protection as they contribute to the mission of promoting and protecting human rights to the peril of their lives. The instruments available to the Special Rapporteur to address this situation are very limited but they consist especially of dialogue with the States and cooperation with the HRDs. The absence of monitoring by the States and the lack of resources for the rights defenders constitute serious obstacles for the effectiveness of the mechanism in spite of our efforts and willingness.

Ø Consultative Workshop of the Study Group on Freedom of Association and Assembly, 27 April 2014, Luanda, Angola

36. The Study Group on freedom of association and assembly in Africa was established by Resolution **ACHPR/Res.151 (XLVI) 09** with the mandate to conduct a study on the freedom of association in Africa. In the light of the analysis carried out by the Study Group and the different results emerging from the study, the Group started drafting the Guidelines on freedom of association and assembly to provide the stakeholders with the principles that could guide them in the effective implementation of these rights. They establish the protection threshold for these rights.

37. The meeting of the study group was intended to obtain comments and observations from civil society organisations collaborating with the Commission on the Draft Guidelines. The purpose was also to ensure the participation of civil society stakeholders in the preparation of the above-mentioned document.

38. Following the deliberations of the working group, the participants were able to identify the strengths and weaknesses of the Guidelines. A meeting of Experts will be organized in June 2014 for the finalization of the said document during a High Level Workshop to be held in September 2014 as part of the cooperation between the European Union and the African Union.

II. PROTECTION ACTIVITIES

38. During the period under review, several cases of human rights violations against rights activists were referred to the Special Rapporteur. She used several approaches to handle these cases, especially by means of Communications and press releases.

Ø *Communications*

39. During the intersession, the Special Rapporteur had a dialogue with four (4) States on allegations referred to her in respect of violations perpetrated against human rights defenders. They are the Democratic Republic of Congo (4), Somalia (1), Senegal (1) and Sudan (3).

40. The alleged violations centred on cases of breaches of privacy, bodily integrity, arbitrary arrests, threats, judicial harassment, prohibition of demonstrations and of assembly.

Ø *Press releases*

41. During the period under review, six (6) press releases on the situation of human rights defenders in some countries and specific cases of violations of the rights of some human rights defenders were published. They include the following :

- Press release on the draft media bill of 5 December 2013 (<http://www.achpr.org/press/2014/04/d198/>)
- Press release on the situation of human rights defenders of Benin of 9 January 2014 (<http://www.achpr.org/press/2014/01/d184/>)

- Press release on the situation of human rights defenders of Djibouti on 23 January 2014 (<http://www.achpr.org/press/2014/01/d186/>)
- Press release on the implications of the 2013 Law on [the ban on] homosexual marriages for human rights defenders of Nigeria of 6 February 2014 (<http://www.achpr.org/press/2014/02/d190/>)
- Press release on the implications of the anti-homosexuality law for the work of human rights defenders in the Republic of Uganda of 11 March 2014 (<http://www.achpr.org/fr/press/2014/03/d196/>)
- Press release of the Special Rapporteur on Freedom of Expression and Access to Information in Africa and the Special Rapporteur on Human Rights Defenders in Africa on the arrest of Mr. Thulani Rudolf Maseko and Mr. Bheki Makhubu of 28 March 2014 (<http://www.achpr.org/fr/press/2014/03/d197/>)

ANALYSIS OF THE SITUATION OF HUMAN RIGHTS DEFENDERS

-

42. The Special Rapporteur on Human Rights Defenders in Africa notes that the situation of HRDs did not improve during the intersession. In spite of the efforts made in the area of awareness-raising among States on the importance of their work, human rights defenders continue to be victims of extrajudicial killings and enforced disappearances, assaults, threats and harassments, defamation campaigns and unjustified legal action. Furthermore, it has been observed that restrictive laws are resurfacing with regard to the activities of human rights defenders. These cases apply, among others, to Nigeria, Uganda and Benin. The human rights defenders are also confronted with judicial harassment at the instance of the authorities, a specific case in point being that of Mr. Thulani Rudolf Maseko and Mr. Bheki Makhubu of Swaziland. Furthermore, it has also been noted that the situation of human rights defenders is worsening as they are faced with risks of gender-specific discriminations like the case in Egypt.

43. The increase in cases of violations and the constant practices criminalizing the activities of human rights defenders are more alarming for my mechanism and justify the information and dialogue with States in the same way as awareness-raising campaigns directed at civil society and other non-State actors. The adoption of the report on the situation of human rights defenders in Africa and the impending one on the Study on Freedom of Association and Peaceful Assembly in Africa will provide the various stakeholders with the necessary tools for ensuring respect for the rights of human rights defenders.

44. The level of cooperation between States and the Special Rapporteur on the situation of human rights defenders remains low, even though during the period under review the Special Rapporteur noted with satisfaction the answers provided by Cameroon and Senegal regarding the two Communications submitted by the mechanism. The Special Rapporteur would like such cooperation to be total, comprehensive and representative of all the State Parties to the African Charter on Human and Peoples' Rights. The absence or lack of cooperation between State Parties and the mechanism necessarily undermines the effectiveness of the mechanism and does not ensure an effective and efficient protection of human rights defenders in Africa.

45. There is also the issue of cooperation between UN and African mechanisms, in particular the Commission. Several human rights defenders are victims of retaliation as a result of their activities and for collaborating with

the African human rights promotion and protection system. This has been the case of Ethiopian journalists and bloggers, members of the “Zone 9” Group, who were arrested on 25 April 2014. Those arrested include Tesfalem Waldyes, Edom Kassaye, Asmamaw Hailegeorgis, Atnaf Berahane, Befekadu Hailu, Natnael Feleke, Mahlet Fantahun, Zelalem Kiberet and Abel Wabela.

46. In conclusion, human rights promotion and protection activities are carried out in a difficult environment and the challenges faced in the implementation of my mandate are daunting. Nevertheless, the mechanism notes that there is commitment by human rights defenders to work together and to work with State Parties, as well as to support the work of the mechanism.

II. Recommendations

47. In the light of the analysis of the situation of human rights defenders presented above and the conclusions drawn from them, I recommend the following:

State Parties

- Refrain from all practices that contribute to the violation of the rights of human rights defenders;
- Cooperate effectively with the mechanism of the Special Rapporteur on Human Rights Defenders in Africa, particularly by replying to communications and notes verbales sent to them;
- Implement their regional and international human rights obligations as a means of giving effect to the rights of human rights defenders;

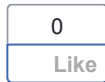
Civil society organisations

- Increase opportunities for cooperation with the mechanism of the Special Rapporteur on Human Rights Defenders in Africa;
- Support States in implementing their human rights obligations through constructive dialogue;
- Coordinate their activities to make it an instrument for the promotion and protection of human rights.

Various partners

- Continue to support the mechanism of the Special Rapporteur, particularly by promoting it and supporting the implementation of the action plan;

Continue to support human rights defenders financially, technically and materially to facilitate their human rights promotion and protection activities in Africa.



Tweet

Intersession Activity Reports

Commissioners' Reports

- [Mohamed Bechir Khalfallah](#)
- [Adv. Faith Pansy Tlakula \(Ms\)](#)
- [Madame Reine Alapini-Gansou](#)
- [Soyata Maiga \(Mrs\)](#)
- [Yeung Kam John Yeung Sik Yuen](#)
- [Lucy Asuagbor \(Mrs\)](#)
- [Med S.K. Kaggwa](#)
- [Maya Sahli Fadel \(Ms\)](#)
- [Pacifique Manirakiza](#)
- [Lawrence Murugu Mute](#)
- [Zainabo Sylvie Kayitesi \(Mrs\)](#)

Special Mechanisms Reports

- [Working Group on Economic, Social and Cultural Rights](#)
- [Special Rapporteur on Freedom of Expression and Access to Information](#)
- **Special Rapporteur on Human Rights Defenders and Focal Point on Reprisals in Africa**
- [Working Group on Indigenous Populations/Communities in Africa](#)
- [Working Group on Rights of Older Persons and People with Disabilities](#)
- [Special Rapporteur on Rights of Women](#)
- [Working Group on Communications](#)
- [The Special Rapporteur on Prisons, Conditions of Detention and Policing in Africa](#)
- [Special Rapporteur on Refugees, Asylum Seekers, Migrants and Internally Displaced Persons](#)
- [Working Group on Extractive Industries, Environment and Human Rights Violations](#)
- [Committee for the Prevention of Torture in Africa](#)
- [Working Group on Death Penalty and Extra-Judicial, Summary or Arbitrary killings in Africa](#)

Documents

- [Resolutions](#)
- [Mission Reports](#)
- [Activity Reports](#)
- [State Reports and Concluding Observations](#)
- [Decisions on Communications](#)
- [Intersession Activity Reports](#)

Links

- [African Union](#)
- [African Court](#)

- [Pan-African Parliament](#)
- [ACERWC](#)
- [Engagement with other intergovernmental fora](#)

Translate page

Select Language | ▼

Contact Us

- 31 Bijilo Annex Layout, Kombo North District
- Western Region P.O. Box 673 Banjul
- The Gambia
- Tel: (220) 441 05 05, 441 05 06
- Fax: (220) 441 05 04
- E-mail: au-banjul@africa-union.org

[More about us](#)

ACHPR Newsletter

Subscribe to receive news about activities, sessions and events.

Your email

Subscribe

© 2019 African Commission on Human and Peoples' Rights

- Website developed by [HURIDOCS](#) & [KETSE](#) with the support of the [Danish Mission](#) to the UN in Geneva and the [MacArthur Foundation](#).

Rapport sur le Conseil de paix et de sécurité

Numéro 58,
mai 2014



Les membres actuels du CPS sont: le Nigeria, la Tanzanie, l'Ouganda, l'Algérie, le Burundi, le Tchad, la Guinée équatoriale, l'Éthiopie, la Gambie, la Guinée, la Libye, le Mozambique, la Namibie, le Niger et l'Afrique du Sud

Le Protocole du Conseil de paix et de sécurité

«Le CPS encourage les organisations non gouvernementales, les organisations communautaires et les autres organisations de la société civile, notamment les organisations de femmes, à participer activement aux efforts visant à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique. À chaque fois que nécessaire, ces organisations seront invitées à s'adresser au Conseil de paix et de sécurité.» (Article 20, Protocole relatif à la création du CPS de l'Union africaine)

Questions d'alerte précoce pour le mois de mai 2014

Au cours du mois de mai, le CPS devra surveiller de près l'évolution des crises en Centrafrique, au Darfour et au Soudan du Sud. Il devra aussi suivre les situations instables en Libye et en Égypte, ainsi qu'en Somalie, en RDC et au Burundi. Il conviendra par ailleurs de porter une attention toute particulière à l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest et à la possibilité d'une sécheresse en Afrique du Sud-Est et de l'Ouest. Bien que des progrès aient été effectués contre les shebabs en Somalie, ceux-ci restent une menace pour les pays de la région, notamment le Kenya. Dans le Sahel, il en va de même avec AQMI,

Ansar Dine et leurs alliés criminels. Enfin, les dernières attaques meurtrières contre des écoliers, perpétrées par les terroristes nigériens de Boko Haram, nous rappellent l'urgence de collaborer davantage pour éliminer la menace terroriste.

► Président actuel du CPS

Données biographiques: S.E.M. Madame Naimi SH Aziz

Postes actuels: Ambassadeur de la Tanzanie en Éthiopie, Représentant permanent auprès de l'UA et de l'UNECA et Président du CPS

DANS CE NUMÉRO

Questions d'alerte précoce pour mai 2014 1

Analyse mission: la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel (MISAHEL) 2

Analyse sécuritaire régionale: la LRA 6

Page ouverte: Du Cap au Caire: un rêve différé? 9

Dates importantes 12

La Formule de Livingstone

«Les organisations de la société civile (OSC) peuvent apporter un appui technique à l'Union africaine en élaborant des rapports d'alerte précoce et des analyses de situations afin de contribuer à alimenter le processus décisionnel du CPS.» (PSC/PR/(CLX), 5 Décembre 2008, Conclusions de la retraite du CPS sur le mécanisme d'interaction entre le Conseil et les OSC)



Analyse mission

LA MISSION DE L'UNION AFRICAINE POUR LE MALI ET LE SAHEL (MISAHEL)

Introduction

La dernière analyse pays sur le Mali a été publiée dans le numéro de septembre 2013 du Rapport sur le Conseil de paix et de sécurité. La présente analyse porte sur la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel (MISAHEL), dont le mandat est d'accompagner le Mali dans le processus de sortie de crise et d'aider les pays du Sahel à faire face aux défis de sécurité, de gouvernance et de développement. Ces trois volets de son mandat sont déclinés dans la Stratégie de l'Union africaine (UA) pour la région du Sahel, dont elle pilote la mise en œuvre.

Précédents communiqués de l'UA et recommandations du CPS

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine, en sa 426^{ème} réunion tenue le 7 avril 2014, s'est «félicité du rapport de la Commission de l'Union africaine sur la situation des Droits de l'homme au Mali élaboré sur la base des informations recueillies par les observateurs des Droits de l'Homme de l'UA déployés au Mali, dans le cadre de la mise en œuvre du Communiqué PSC/AHG/COMM/2.(CCCLIII) du Conseil de paix et de sécurité adopté en sa 353^{ème} réunion tenue le 28 janvier 2013». Il s'est également réjoui de «l'engagement des autorités maliennes à lutter contre l'impunité et à consolider la paix et la réconciliation nationale».

Dans un communiqué de la MISAHEL publié le 25 mars 2014, son chef, Pierre Buyoya, rendant visite au président de l'Assemblée nationale, Issaka Sidibé, a «réaffirmé l'engagement de l'UA à accompagner le Mali dans ses efforts de reconstruction tout en faisant face à des multiples défis communs aux pays du Sahel».

Le 20 mars 2014, dans le communiqué de presse sur la première réunion des attachés de défense et des conseillers en sécurité des États membres de l'UA accrédités au Mali dans le cadre du Processus de Nouakchott, le chef de la MISAHEL a déclaré que: «le bilan montre que le processus est en marche dans les domaines d'échange d'information, de coopération transfrontalière, de lutte contre le terrorisme et les autres crimes organisés ainsi que du renforcement des capacités des pays et des institutions en charge de ces questions». Cette réunion a été l'occasion pour l'UA de réitérer sa volonté d'appuyer les efforts des pays du Sahel dans la lutte contre le terrorisme. À ce titre, il a été décidé «d'élaborer un concept générique pour la mise en place d'unités mixtes et de patrouilles conjointes aux frontières».

Dans une conférence de presse tenue le 4 mars 2014 à Bamako, Pierre Buyoya a «fait le point sur l'évolution du processus de paix et de réconciliation, l'état d'avancement du Processus de Nouakchott et la mise en œuvre de la stratégie de l'UA pour le Sahel». Il s'est également «félicité des avancées (...) enregistrées dans le processus de paix et de réconciliation avec l'installation de l'Assemblée nationale et la tenue de l'Atelier sur les leçons apprises des accords passés et celui sur le processus de cantonnement».

Le communiqué de presse de la MISAHEL du 28 février 2014 à Bamako rend compte de la visite de Pierre Buyoya aux autorités algériennes durant laquelle ils ont échangé sur «le processus de paix au Mali, la situation sécuritaire dans le Sahel, ainsi que sur la voie à suivre pour le renforcement de la coopération régionale en matière de sécurité entre les pays de la zone sahélo-saharienne».

Dans un communiqué de presse publié le 23 janvier 2014, le chef de la mission a annoncé qu'en 2014, «la MISAHEL accordera une priorité à la sécurité et au développement dans les régions du Sahel». Il a également indiqué que «les pourparlers inclusifs se tiendront au Mali au cours de l'année», en ajoutant que «la MISAHEL compte apporter la vaste expertise africaine pour appuyer les autorités

maliennes dans leurs efforts visant à répondre aux aspirations légitimes de justice, de cohésion sociale et d'épanouissement individuel et collectif de toutes les communautés du Mali». Pour finir, il a été déclaré que la MISAHEL s'attachera à «identifier les problématiques communes aux pays du Sahel afin de proposer des solutions basées sur les questions allant de l'extrémisme religieux à la décentralisation et qui ont un impact sur le développement».

Potentiel d'escalade de la crise

Plus d'un an après l'opération Serval et le déploiement de la MINUSMA, le Mali est toujours confronté au défi de la réconciliation ainsi qu'à une situation sécuritaire précaire, aussi bien dans le Nord du pays que dans le Sahel.

La mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou signé en juin 2013 sous l'égide de Blaise Compaoré, médiateur de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), bloque notamment sur le cantonnement, le désarmement et la démobilisation des combattants du Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNL). De plus, les acteurs ne sont pas encore parvenus à s'accorder sur les conditions de négociation d'un accord global définitif. Ce blocage constitue, à terme, un risque pour la stabilité politique et la sécurité du Mali et de ses pays voisins.

Du point de vue sécuritaire, si les groupes terroristes et islamistes (Al-Qaïda au Maghreb islamique -AQMI-, le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'ouest -MUJAO- et Ansar Dine) se sont dispersés, certains de leurs éléments semblent se remobiliser. En effet, ces derniers opèrent un retour qui s'est illustré au cours des derniers mois par des attaques sporadiques, notamment à Tombouctou, à Gao et à Kidal. La résurgence d'actes terroristes représente une menace pour la stabilité du pays.

Au-delà de la crise multidimensionnelle dont le Mali peine encore à sortir, la région du Sahel demeure confrontée à des défis liés notamment à la régionalisation de la menace terroriste. Ainsi, le Niger et



la Mauritanie, du fait de la porosité des frontières qui caractérise cette région, pourraient servir de refuge à certains éléments terroristes ayant occupé le nord du Mali. Plus à l'Ouest, la montée en puissance de Boko Haram se traduit par une expansion progressive de son champ traditionnel d'action du Nord du Nigeria vers certains pays voisins, notamment dans le Sud du Niger où certains de ses membres se seraient infiltrés. L'expansion de ce groupe est d'autant plus préoccupante pour la stabilité du Sahel que certains de ses membres auraient des liens avec AQMI.

La Libye post-Kadhafi représente également un sujet de préoccupation majeur pour le Sahel. Ainsi, sa partie méridionale, du fait notamment de la faiblesse, voire de l'absence d'autorité de l'Etat, reste fragilisée par des tensions et conflits entre communautés. Par ailleurs, cette partie du pays, constituant le théâtre de différents trafics (arme, drogue et êtres humains), renforce le lien entre le terrorisme et le crime organisé transfrontalier. Le Sud de la Libye, région vers laquelle se sont réfugiés plusieurs éléments terroristes ayant précédemment occupé le Nord du Mali, est également suspecté d'abriter des camps d'entraînement.

Enfin, le contexte pré-électoral dans lequel se trouve la région représente un facteur de risque supplémentaire non négligeable. En effet, des élections importantes se tiendront en 2014 et en 2015 dans plusieurs pays inclus dans la Stratégie de l'UA pour le Sahel, à savoir l'Algérie, le Burkina Faso, la Mauritanie et le Nigeria.

Questions clés et dynamiques de la Mission

La MISAHHEL, établie par la Commission de l'UA en août 2013, fait suite à la transformation de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) en une mission onusienne en juillet 2013. Il s'agit d'une mission politique s'inscrivant dans l'engagement progressif de l'UA dans la région du Sahel opéré depuis la crise libyenne en 2011. C'est également à ce titre que l'ancien président burundais, Pierre Buyoya, occupant déjà la fonction de Haut Représentant de l'UA pour le Mali et le Sahel et chef de

la MISMA, est devenu par la suite chef de la MISAHHEL, tout en conservant son poste de Haut Représentant.

Concernant la MISAHHEL, si son siège est basé à Bamako, des prolongements sont prévus dans d'autres pays de la région: Alger, N'Djamena, Niamey, Abuja, Ouagadougou et Nouakchott. Selon les termes de la Stratégie de l'UA pour le Sahel, l'action de la MISAHHEL portera sur les pays suivants: Algérie, Burkina Faso, Libye, Mali, Mauritanie, Niger, Soudan et Tchad. A ces pays s'ajoutent ceux qui, selon l'UA, méritent une attention particulière, à savoir la Côte d'Ivoire, la Guinée Conakry, la Guinée Bissau, le Nigeria et le Sénégal.

La MISAHHEL s'inscrit dans la continuité des différents instruments légaux adoptés par l'UA pour garantir la bonne gouvernance, la sécurité et le développement. Sa Stratégie pour le Sahel s'articule autour de quatre piliers: processus politique, droit humains et humanitaire, sécurité et développement de la région. Les deux premiers piliers sous-tendent l'action particulière de la MISAHHEL au Mali.

Si la MISAHHEL, en tant que mission politique, notamment compte tenu de sa dimension régionale, constitue une première pour l'UA, son action et la mise en œuvre de son mandat seront confrontées à trois principaux défis: les évolutions de la situation sécuritaire dans le Sahel, la problématique de la coordination des initiatives des différents acteurs et le financement de ses actions.

L'un des principaux défis auxquels sont confrontés les pays du Sahel dans leurs efforts pour faire face aux défis sécuritaires réside dans la difficulté de contrôler efficacement les frontières. Cette dernière s'inscrit dans les particularités de l'environnement géographique sahélien et dans les capacités humaines, matérielles et financières limitées des pays concernés. La dimension transfrontalière des menaces accentue la nécessité d'une coopération sécuritaire régionale à travers des échanges de renseignements et des mesures de surveillance conjointe. La capacité de la MISAHHEL à mobiliser les Etats dans la mise en œuvre du processus de

Nouakchott, inclus dans le volet sécurité de la stratégie de l'UA, est essentielle.

En outre, l'UA revendique une position privilégiée pour la coordination des différentes actions au Sahel, invoquant un «avantage comparatif indéniable, lié à son mandat continental, à son expérience en la matière et à sa maîtrise des enjeux». Si le caractère transrégional de la crise au Sahel justifie une primauté accordée à l'UA, la reconnaissance des tensions qui ont existé entre l'UA et la CEDEAO dans la gestion de la crise malienne est un indicateur de l'existence de réticences de certaines CER à accepter la coordination de l'UA.

Enfin, les enjeux sécuritaires au Sahel nécessitent un engagement fort et cohérent de la communauté internationale. Alors que la mise en œuvre du plan d'action de la MISAHHEL est censé reposer en priorité sur les contributions financières des Etats africains, par application du principe d'appropriation, les expériences passées, y compris au Mali, ont démontré une certaine lenteur dans la mobilisation des ressources locales. Par conséquent, le fait que l'UA dépende surtout de soutiens financiers de partenaires extérieurs dans la mise en œuvre de sa Stratégie pose la question de l'engagement réel de ses Etats membres, au regard des discours politiques.

Dynamiques géopolitiques

Dans le cadre de sa mission, la MISAHHEL doit non seulement prendre en compte les rivalités traditionnelles entre l'Algérie et le Maroc mais aussi composer avec le risque de chevauchement des compétences entre les différentes organisations présentes au Sahel.

La présence du roi Mohamed VI en septembre 2013 à l'investiture du président malien, Ibrahim Boubacar Keita, et sa visite au Mali en février 2014 traduisent un intérêt croissant du Maroc pour le Mali. Les visites effectuées en Algérie par plusieurs responsables maliens, notamment celle du président Ibrahim Boubacar Keita (18-19 janvier 2014), du Ministre de la Défense, Soumeylou Boubèye Maiga (9 mars 2014), et de Zahabi Sidi Ould Mohamed, Ministre de la



réconciliation nationale (20 avril 2014), semblent indiquer la préférence des autorités maliennes pour une médiation conduite sous l'égide de l'Algérie et son influence dans ce processus. La possible rivalité entre l'Algérie et le Maroc dans les négociations entre le pouvoir malien et les groupes armés s'est également traduite par la proposition d'une médiation faite le 15 janvier 2014 par l'Algérie. Celle-ci est appuyée par la Coalition pour l'Azawad (CPA), dissidente du MNLA, alors même que ce dernier invitait le Maroc à s'impliquer dans une résolution de la crise.

Des initiatives régionales avec des résultats limités, comme le Comité d'état-major opérationnel conjoint (CEMOC) ou avec des objectifs ambitieux comme l'Unité de fusion et de liaison (UFL), ont été créées en avril 2010 pour faire face aux menaces terroristes touchant les États de la région (en particulier le Mali, le Niger, la Mauritanie, la Libye et l'Algérie). Depuis les crises libyenne et malienne, d'autres organisations régionales se sont impliquées afin de prendre en compte les facteurs structurels des crises au Sahel (sécheresse, insécurité alimentaire, enclavement, criminalité), notamment de nombreuses Communautés économiques régionales (CER).

La question se pose donc de savoir quel rôle la MISAHÉL pourrait jouer au-delà des clivages régionaux pour limiter les tensions pouvant émerger dans la répartition des tâches, entre les différents acteurs régionaux comme la CEDEAO, la Communauté économique de États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) et l'Union du Maghreb arabe (UMA).

Ainsi, la proposition de Stratégie commune entre la CEDEAO, l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) et le Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), intitulée Programme de cohérence et d'action pour la Sécurité et le développement dans l'espace sahélo-saharien (PCAR), rappelle la nécessité pour la MISAHÉL tout en prenant en compte cette initiative de jouer un rôle de coordinateur avec

des États comme l'Algérie, la Libye ou la Mauritanie qui ne sont pas membres de la CEDEAO.

La mise en place de nouveaux cadres de coopération, tels que le G5 (Burkina Faso, Mauritanie, Mali, Niger et Tchad), est également une illustration des rapports de force entre des États membres de plusieurs organisations. Cette prolifération témoigne surtout des efforts que doit encore fournir la MISAHÉL pour asseoir son leadership dans la région, afin d'obtenir des résultats.

Nations unies

En vue de la mise en œuvre de sa Stratégie Intégrée pour le Sahel, élaborée en partenariat avec l'UA et la CEDEAO, les Nations unies ont créé un Comité de pilotage et trois groupes de travail régionaux couvrant les principaux axes de ladite Stratégie.

Une plateforme de coordination, chargée du suivi de la mise en œuvre des stratégies Sahel, a été créée le 5 novembre 2013 à Bamako, présidée par le Mali pour deux ans. En outre, la coopération entre les Nations unies, plus spécifiquement le Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) et la MISAHÉL s'est concrétisée le 21 février 2014 à travers la mise en place d'un Secrétariat technique. Co-présidé par l'UA et l'ONU, ce dernier est composé de la CEDEAO, de la Banque africaine de développement (BAD), de la Banque mondiale, de la Banque islamique de développement (BID), de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), de l'UMA, de la CEEAC et de la CEN-SAD.

Conformément aux principes énoncés dans les résolutions 2056 (2012) et 2100 (2013) du Conseil de sécurité des Nations unies, le principal défi sera également d'étendre les efforts de coopération entre l'UA, l'ONU et les CER sur le terrain.

Communauté internationale

L'Union européenne (UE) a été l'un des premiers acteurs internationaux à développer une Stratégie pour la sécurité et le développement au Sahel, dont la mise en œuvre est coordonnée, depuis mars 2013, par un représentant spécial, Michel

Reveyrand de Menthon. Cette Stratégie, mise en œuvre dès mars 2011, a été complétée par des actions nouvelles suite à la crise malienne notamment des différents programmes de formation et de renforcement des capacités des armées malienne et nigérienne à travers trois missions: *European Union Training Mission in Mali* (EUTM Mali), l'EUCAP Sahel Niger et, depuis le 15 avril 2014, l'EUCAP Sahel Mali.

Parmi les pays européens, la France s'investit à la fois politiquement (soutien à l'Architecture africaine de paix et de sécurité) et militairement dans le Sahel (opération Serval de 2013 et l'adaptation du dispositif militaire à la Bande sahélo-saharienne).

En outre, les États-Unis, en plus du dispositif de surveillance en place dans certains pays du Sahel (Burkina Faso et Niger), continuent, notamment dans le cadre du *Trans-Sahara Counterterrorism Partnership* (TSCTP), d'œuvrer au renforcement des capacités et de la coopération sécuritaire entre les États sahéliens dans la lutte contre le terrorisme, y compris à travers l'exercice régional annuel Flintlock.

Le renforcement de la coopération régionale et internationale dans cette région est également géré dans le cadre du groupe de travail sur le renforcement des capacités dans le Sahel du *Global Counterterrorism Forum* (GCTF). Ce cadre, co-présidé par la Turquie et les États-Unis, se présente comme une plateforme de discussion censée identifier les déficits capacitaires et les solutions appropriées dans les domaines de la coopération policière, judiciaire, de la sécurité frontalière, de la lutte contre l'extrémisme et le financement du terrorisme.

Enfin, l'action d'autres pays, tels que la Suisse et le Royaume-Uni, s'illustrent par la désignation d'Envoyés spéciaux pour le Sahel, respectivement Didier Berberat et Stephen O'Brien.

Société civile

La Stratégie de l'UA prévoit un appui aux organisations de la société civile, notamment dans le volet «consolidation de l'Etat de droit et renforcement des institutions démocratiques». Elle prévoit



également un partenariat opérationnel avec ces dernières dans sa mise en œuvre effective. La MISAHEL pourrait s'appuyer sur des initiatives déjà existantes au plan régional. Ainsi le premier forum regroupant 123 représentants des sociétés civiles du Sahel, s'est tenu à Alger en juin 2013 pour essayer d'apporter des solutions à la crise malienne, en particulier la dimension humaine.

Scénarios

Scénario 1

Grâce à son action visant à coordonner les différentes initiatives de médiation au Mali, la MISAHEL facilite la reprise du dialogue global et inclusif entre le pouvoir malien et les groupes armés et parvient à faire avancer le processus de réconciliation nationale. Parallèlement, elle parvient, tel que prévu par le processus de Nouakchott, à renforcer la coopération entre les services de renseignement et les forces de défense et de sécurité des pays du Sahel. Ces derniers, bénéficiant de l'appui de partenaires internationaux, arrivent à faire baisser significativement la menace terroriste et la criminalité transfrontalière dans le Sahel.

Scénario 2

Malgré un appui de la MISAHEL au processus de dialogue et de réconciliation, la crise de confiance entre le pouvoir malien et les groupes armés persiste et les luttes d'influence entre les différents médiateurs réduisent les perspectives d'aboutissement des négociations. Le manque de moyens (financier, humain et logistique) et de volonté politique des États retardent l'atteinte des objectifs du processus de Nouakchott.

Scénario 3

En raison de la persistance du blocage dans le processus de dialogue et de réconciliation, la situation sécuritaire se dégrade suite à une reprise des hostilités entre certains groupes armés et l'armée malienne. Des crises éclatent dans d'autres pays du Sahel, à la suite notamment de tensions accrues, y compris accentués par des contextes

pré-électorales, et d'attaques récurrentes de groupes terroristes et de milices armées surviennent. Ainsi, la MISAHEL n'atteint pas ses objectifs politiques au Mali et se retrouve confrontée à l'émergence de nouvelles crises.

Options

Option 1

L'UA pourrait confier à la MISAHEL un rôle plus actif dans la coordination des efforts de médiation, afin d'assurer une meilleure cohérence entre les acteurs impliqués dans le processus de dialogue et de réconciliation nationale. Afin d'éviter les conflits d'intérêts, la MISAHEL pourrait proposer la définition d'un nouveau cadre intégrant l'ensemble des acteurs pour la reprise immédiate des négociations.

Option 2

Dans un environnement caractérisé par des risques de chevauchement entre les acteurs africains, l'enjeu pour la MISAHEL est de s'assurer que les organisations bénéficiant d'une expérience de la région (CEDEAO) ou d'une expertise particulière (CILSS) soient associées à la mise en œuvre de son plan d'action et que leurs stratégies soient pris en compte dans les évolutions de la MISAHEL et de son mandat.

Option 3

La MISAHEL couvre une région géographiquement vaste où les défis sécuritaires peuvent se manifester différemment à l'intérieur d'un même pays. Au regard des moyens dont la mission dispose actuellement, la multitude des facteurs d'instabilité peut constituer un obstacle à son efficacité sur le terrain. Ainsi, elle devrait s'assurer d'avoir des financements suffisants et de réunir les capacités nécessaires à l'établissement de ses démembrements notamment en Algérie, au Burkina Faso, au Niger, au Nigeria, au Tchad et en Mauritanie.

Documents

Documents de l'UA

- Communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'UA, 426^{ème} réunion, Addis Abéba, 7 avril 2014

- Communiqué de presse de la MISAHEL, Addis Abéba, 20 mars 2014
- Rapport du président de la Commission de l'UA sur la situation dans la région du Sahel (PSC/MIN/3(CCCXIV), Bamako, 20 mars 2012
- Communiqué de presse de la MISAHEL, Bamako, 4 mars 2014
- Communiqué de presse de la MISAHEL, Bamako, 28 février 2014
- Rapports des réunions ministérielles du Processus de Nouakchott sur le renforcement de la coopération en matière de sécurité et de l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité dans la région Sahélo-Saharienne: Nouakchott, 17 mars 2013; Ndjamena, 13 septembre 2013; Niamey, 19 février 2014
- Rapports sur les réunions des Chefs de services de renseignement et de sécurité du Processus de Nouakchott, Bamako, 18 avril 2013; Abidjan, 20-21 juin 2013; N'Djamena, 11 septembre 2013; Niamey, 17 février 2014
- Stratégie de l'UA pour la région du Sahel, Niamey, 19 février 2014

Documents de la CEDEAO

- Plan communautaire de développement «Programme de cohérence et d'action régionale pour le développement des espaces sahélo-sahariens (PCAR)», CEDEAO, 2014

Documents des Nations unies

- Résolution 2056 du Conseil de Sécurité de l'ONU, le 5 juillet 2012
- Résolution 2100 du Conseil de sécurité de l'ONU, 25 avril 2013
- Stratégie Intégrée de l'ONU pour le Sahel, 2013

Communauté internationale

- Stratégie pour la sécurité et le développement au Sahel de l'UE, 2011



Analyse sécuritaire régionale

LRA

Communiqués précédents du CPS et de l'UA

Dans un communiqué de presse daté du 22 avril 2014, la Commission de l'Union africaine (UA) a annoncé que «les troupes de la Force régionale d'intervention (FRI) de l'Initiative de coopération régionale pour l'Élimination de l'Armée de Résistance du Seigneur (ICR-LRA) conduite par l'Union africaine ont capturé, le 21 avril 2014, à l'Ouest de la rivière Kotto, à environ 20 km à l'Ouest de Bakuma, dans la partie Sud-Est de la République centrafricaine (RCA), un commandant de la LRA, en la personne du Lieutenant Charles Okello». La Commission a félicité «la FRI pour ses opérations successives contre la LRA, qui ont permis de réduire les attaques de la LRA contre les civils et d'améliorer relativement la situation sécuritaire et humanitaire dans le Sud-Est de la RCA et dans le Nord-Est de la RDC».

En sa 380^{ème} réunion du 17 juin 2013 (PSC/PR/COMM.2(CCCLXXX)), le CPS entendu le rapport de la Présidente de la Commission sur la mise en œuvre de l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur [PSC/PR/3(CCCLXXX)] et la communication faite par le Commissaire à la Paix et à la Sécurité, ainsi que des déclarations faites par les représentants de la République démocratique du Congo (RDC), du Soudan du Sud et de l'Ouganda, en leur qualité de pays membres de l'ICR-LRA, ainsi que celles du Rwanda, de l'Union européenne (UE), des Nations unies (ONU), des États-Unis, de la République centrafricaine (RCA) et du Mécanisme conjoint de coordination (MCC). Ce dernier est présidé par le Commissaire à la Paix et à la Sécurité, l'Ambassadeur Ramtane Lamamra, et est composé des ministres de la Défense des pays qui ont envoyé des unités au sein de la FRI. Selon M. Lamamra, la situation

en Centrafrique est l'un des principaux freins à la lutte contre la LRA puisque la reprise des hostilités par des éléments de la rébellion Seleka, en décembre 2012, a entravé les opérations de l'ICR-LRA.

Le rapport PSC/PR/2(CCCLXXX) de la Présidente de la Commission, préparé et présenté suite à une requête effectuée par le CPS lors de sa 321^{ème} réunion du 22 mai 2012 (voir communiqué PSC/PR/COMM (CCCXXI)), traite de la situation qui prévaut sur le terrain ainsi que des efforts visant à l'opérationnalisation de l'ICR-LRA, des opérations menées par ses diverses composantes, des activités de l'Envoyé spécial de l'UA pour la LRA et des efforts déployés pour mobiliser un appui international.

Suite à ce rapport, le CPS a salué les «progrès réalisés dans la mise en œuvre de la ICR-LRA, notamment l'opérationnalisation des différents volets de l'Initiative et la génération de troupes pour la Force régionale d'intervention (FRI), ainsi que la pression militaire croissante exercée sur le groupe, qui a conduit à la capture de commandants clés et à la désertion de nombre de ses éléments». Il a enfin exprimé «sa profonde préoccupation face à l'aggravation de l'impact négatif de la prise illégale du pouvoir en RCA sur les opérations de la RCI-LRA dans ce pays, ainsi que face aux provocations continues des éléments de la rébellion Seleka contre le contingent de la FRI».

Potentiel d'escalade de la crise

Selon un rapport du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) daté de décembre 2012, quelque 326 000 personnes étaient toujours déplacées dans les zones affectées par la LRA. La plupart d'entre-elles sont réfugiées à travers la Centrafrique, la RDC et le Soudan du Sud.

Fin mars 2014, il a été rapporté que la LRA s'est alliée avec les anti-Balaka, une milice chrétienne, afin de combattre les musulmans et les forces étrangères présentes en Centrafrique. Selon l'ONU, cette alliance a provoqué une augmentation des attaques contre les musulmans et les soldats de la paix. C'est ainsi que fin mars,

quelque 20 personnes ont trouvé la mort à Bangui lors d'accrochages entre des soldats de la MISCA et des miliciens de cette coalition. Il paraît donc évident que la détérioration de la situation sécuritaire en Centrafrique a entravé les efforts de l'UA contre la LRA, qui a pu profiter de la création d'une zone refuge.

L'organisation américaine *Resolve* a dénoncé une «augmentation silencieuse des violences» depuis le coup d'État de 2013 en Centrafrique, les combattants de la LRA ayant enlevé plus de 200 personnes dans des régions isolées du pays. En plus des milliers de morts, près d'un quart des 4,6 millions de Centrafricains ont été déplacés.

Le coup d'État de mars 2013 a donc créé une fenêtre d'opportunité pour la LRA, qui a pu accroître ses activités de prédation. L'initiative *LRA crisis tracker* a identifié 16 attaques de la LRA de janvier à juin 2013, dans l'est du pays. En juin 2013 notamment, 18 civils ont été tués et 68 enlevés dans la préfecture de Haut Kotto.

Comme en témoigne son expansion vers la RDC et la RCA, la LRA s'adapte facilement à l'environnement politico-sécuritaire. L'instabilité dans l'Est de la RDC et au Soudan du Sud pourrait ainsi fournir une opportunité en or à la LRA, tout comme cela est le cas en Centrafrique, où la priorité est désormais davantage de combattre les groupes rebelles locaux que la LRA. Afin d'accroître sa zone d'influence, il est en outre possible que le groupe terroriste forge des alliances opportunistes avec d'autres groupes rebelles de la région, ou des gouvernements; par exemple, des éléments de l'armée soudanaise appuient la LRA depuis plusieurs années.

Questions clé et dynamiques internes

Le 22 avril, l'armée ougandaise a annoncé avoir capturé le lieutenant Charles Okello et libéré dix otages, avec le soutien des militaires américains, suite à des combats près de la ville de Bakouma.

Selon les témoignages de cinq déserteurs rapportés par le quotidien ougandais *New Vision*, plusieurs des membres de la LRA seraient fatigués de combattre et songeraient à faire



défection, alors qu'aucun contact n'a été effectué depuis longtemps avec leur chef Joseph Kony.

Encourager la désertion des combattants de la LRA, dont une bonne partie d'entre eux ont été enlevés, est une priorité pour ceux qui la combattent. C'est ainsi que l'ICR-LRA a multiplié les initiatives en ce sens, comme le largage de pamphlets, la diffusion de messages radio, la diffusion de messages par haut-parleurs aériens ou encore l'établissement de zones où les membres de la LRA peuvent se rendre en toute sécurité. Plus d'un million de pamphlets ont ainsi été largués dans 17 zones à travers les zones affectées par la LRA. Diffusés en plusieurs dialectes locaux par l'ONG *Invisible Children*, ils promettent des bons traitements de la part de l'armée ougandaise pour ceux qui quittent le groupe terroriste. Ces efforts semblent porter leurs fruits: en décembre 2013, 19 individus, dont neuf Ougandais, ont fait défection en Centrafrique, ce qui constitue la plus grosse désertion depuis 2008.

En dépit des énormes contraintes géographiques et logistiques, la campagne militaire de la FRI semble parvenir à réduire le nombre d'attaques contre les civils. Selon OCHA, le taux d'enlèvements a diminué de 50% et le taux d'assassinats de 75% entre 2010 et 2013. Depuis 2012, les forces de l'UA ont supprimé deux des cinq haut-commandants de la LRA. Un troisième, Okot Odhiambo, vice-commandant en chef du groupe qui est recherché par la CPI, aurait été tué à la fin de l'année dernière.

Selon l'initiative *LRA crisis tracker*, 90 attaques ont été menées au premier semestre de 2013 contre 194 à celui de 2012. Celles-ci ont particulièrement baissé en RDC, passant de 158 au premier semestre de 2012 à 66 au premier semestre de 2013. En dépit de la diminution du nombre d'attaques, la LRA a toutefois tué plus de civils durant le premier semestre de 2013 (47) que durant celui de 2012 (32), soit une augmentation de 47%.

Certains pays participant à la FRI sont confrontés à des difficultés logistiques persistantes, notamment

en ce qui concerne la mobilité terrestre et aérienne, le support médical, les rations et les communications. Le QG de la FRI et le Secrétariat du MCC sont en outre affectés par un financement insuffisant et aléatoire.

La LRA profite donc de la crise en Centrafrique et de l'instabilité en RDC, tandis que l'action de la RFI est grandement entravée par ces situations. Affaiblie, la LRA s'adonne depuis peu au braconnage et au trafic d'ivoire dans le Parc national de la Garamba, dans le nord-est de la RDC. Plus que ses actions, c'est la situation en RCA qui représente le plus gros défi à la mission pour l'élimination de la LRA. Le renversement du gouvernement par les rebelles centrafricains a déstabilisé le nord-est du pays, rendant l'enclave de Kafia Kingi encore plus attrayante pour les commandants de la LRA.

Les leaders du groupe terroriste ont été les premiers individus condamnés par la CPI pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, en 2005, y compris meurtres, viols et recrutement forcé d'enfants soldats.

Dynamiques géopolitiques

Afrique et CER

Le 19 juillet 2013, le CPS de l'UA a autorisé le lancement de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique (MISCA), y incorporant les éléments de la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX). Son mandat inclut la protection des civils et la restauration de l'autorité du gouvernement central. Elle opère en parallèle avec l'ICR-LRA, mais aucun mécanisme de coordination et de partage d'informations entre les deux missions n'a été prévu.

Selon un rapport de *Resolve*, des éléments des Forces armées soudanaises présentes dans l'enclave de Kafia Kingi auraient abrité des hauts-responsables de la LRA et leur aurait fourni un appui matériel limité. Kony lui-même se serait rendu dans l'enclave en 2010, puis en 2011 et y serait resté quelques temps en 2012. Couplée à l'appui de certains éléments de l'armée soudanaise, la relative liberté dont la LRA jouit dans cette enclave représente une grave

menace pour les efforts régionaux visant à éliminer le groupe. L'appui du Soudan à la LRA remonte à 1994. Dans un contexte d'absence de diplomatie efficace, le gouvernement de Khartoum refuse de coopérer pleinement avec les initiatives régionales pour lutter contre la LRA et nie les allégations de *Resolve* concernant l'enclave de Kafia Kingi. Si ces allégations sont confirmées, les relations régionales en seraient grandement affectées. Comme l'a déploré le directeur exécutif de *Resolve*, Michael Poffenberger, tant que Kony pourra trouver refuge au Soudan, il lui suffira de traverser la frontière pour échapper aux forces ougandaises.

Nations unies

Dans son rapport devant le Conseil de sécurité sur la LRA, le Secrétaire général Ban Ki-moon a exhorté les partenaires à appuyer la campagne contre la LRA. «C'est en fournissant les ressources nécessaires que nous pourrions assurer le succès de l'action menée par les autorités nationales, l'Union africaine et les autres partenaires internationaux», a-t-il plaidé.

L'ONU, l'UA et les divers partenaires internationaux ont amélioré la coordination de leurs actions afin de lutter contre la LRA et son chef Joseph Kony. Le Bureau Régional des Nations unies pour l'Afrique Centrale (UNOCA), mis en place en 2011, a joué un rôle très important en ce sens.

Communauté internationale

Le 23 mars dernier, les États-Unis ont annoncé le déploiement supplémentaire d'au moins quatre hélicoptères CV-22 Osprey afin de renforcer les effectifs américains déjà déployés sur le terrain et d'aider les troupes africaines. Ces hélicoptères, rapides et capables d'opérer de nuit, servent à transporter les troupes de la FRI à travers la RCA, le Soudan du Sud et la RDC. L'administration Obama ayant aussi autorisé l'envoi de quelque 150 forces spéciales, pilotes et techniciens, le nombre de troupes américaines actuellement déployées est donc passé de 100 à 300.

Dans le cadre de la lutte contre la LRA, les États-Unis sont les plus



visibles sur la scène internationale. Le gouvernement américain a élaboré une stratégie globale sur plusieurs années qui comprend quatre objectifs clés: protection accrue des civils, capture ou élimination de Joseph Kony et des hauts gradés de la LRA, promotion de la désertion, appui aux processus de désarmement, démobilisation et réinsertion des anciens combattants, ainsi que la fourniture d'assistance humanitaire aux communautés affectées.

En mars 2014, l'Union européenne a par ailleurs annoncé la fourniture d'une assistance de 2 millions d'euros à l'ICR-LRA pour une période de 17 mois. Cet appui couvrira les salaires, les équipements de communication et les coûts opérationnels de l'Initiative.

Scénarios

Étant donné la nature de la LRA et l'instabilité dans la région, voici des scénarios possibles:

Scénario 1

Le renforcement des effectifs et des moyens américains permet de faciliter le succès de l'Initiative et de mieux protéger les civils.

Scénario 2

Une possible division au sein de la direction de la LRA conduit à davantage de défections. Ceci facilite la récolte d'informations sur la localisation et les opérations du groupe terroriste, et permet d'engranger des succès opérationnels. La capture ou la neutralisation de Kony restreint la sphère d'activités de la LRA et permet de mettre la main sur les autres leaders et combattants.

Scénario 3

La crise au Soudan du Sud et l'instabilité en Centrafrique affaiblissent l'action de la FRI, tandis que les difficultés logistiques et financières créent des tensions entre les différentes armées qui la composent.

Scénario 4

La présence de Kony au Soudan est prouvée, ce qui tend les relations régionales. La possible fusion de la LRA avec d'autres milices armées de

la région, que ce soit au Soudan du Sud, au Darfour, au Rwanda ou en RDC, est aussi à envisager.

Options

Le CPS pourrait considérer les options suivantes afin d'améliorer la sécurité et la stabilité dans la région:

Option 1

Le CPS pourrait demander l'implication des partenaires et de l'ONU afin de combler les lacunes logistiques et financières de la FRI. Il pourrait élaborer, avec le Conseil de sécurité, une stratégie de réponse commune basée sur un partenariat étroit entre les missions de l'ONU présentes dans les pays affectés, afin de combler le vide défensif dans l'Est de la RCA et dans le Nord et l'Est de la RDC. Un tel mécanisme permettrait d'améliorer la sécurité des civils dans la région.

Option 2

Au travers de l'Envoyé spécial de l'UA sur la question de la LRA, le CPS pourrait pousser à l'inclusion de Khartoum dans la lutte contre la LRA. L'Envoyé spécial pourrait aussi initier des discussions entre la RDC et l'Ouganda afin d'améliorer le partage d'informations et la coopération.

Option 3

En collaboration avec les membres de la société civile actifs dans la zone, le CPS pourrait encourager les pays affectés par la LRA à prendre des mesures pour soigner les traumatismes vécus, au travers des mécanismes étatiques ou traditionnels de résolution des conflits.

Option 4

L'UA pourrait envisager de convoquer un mini-sommet sur l'ICR-LRA au niveau des chefs d'État, en marge du prochain sommet de l'UA, afin de discuter substantiellement des moyens de lutter contre la LRA et de protéger les civils contre les atrocités commises.

Documentation

Communiqué sur la situation en République centrafricaine (RCA), PSC/PR/COMM.(CCCLXIII), 25 mars 2013, Addis Abéba, Éthiopie.

Communiqué sur la situation en République centrafricaine (RCA), 24 mars 2013, Addis Abéba, Éthiopie.

Communiqué sur la situation en République centrafricaine (RCA), PSC/PR/COMM.(CCCLXII), 23 mars 2013, Addis Abéba, Éthiopie.

Communiqué sur la situation en République centrafricaine (RCA), 4 janvier 2013, Addis Abéba, Éthiopie.

Rapport du président de la Commission de l'UA sur la situation en République centrafricaine, 6 décembre 2012, PSC/PR/2(CCCXLV), Addis Abéba, Éthiopie.

Communiqué sur la situation en République centrafricaine (RCA), PSC/PR/COMM.1(CCCLV), 6 décembre 2012, Addis Abéba, Éthiopie.

Rapport du président de la Commission de l'UA sur la situation en République centrafricaine (RCA), (PSC/PR/2(CCXV)), 8 janvier 2009, Addis Abéba, Éthiopie.

Communiqué sur la situation en République centrafricaine (RCA), PSC/PR/Comm.(CCXV), 8 janvier 2009, Addis Abéba, Éthiopie.

Communiqué de la 380^{ème} réunion de la CPS sur la situation en République centrafricaine (RCA), PSC/PR/COMM.2 (CCCLXXX), 17 juin 2013, Addis Abéba, Éthiopie.

Rapport de la Présidente de la Commission sur la mise en œuvre de l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur, PSC/PR/2 (CCCLXXX), 17 juin 2013, Addis Abéba, Éthiopie.

Communiqué de presse - La République Démocratique du Congo contribue un contingent de 500 soldats à la Force régionale d'intervention sous la conduite de l'Union africaine pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur, 13 février 2013, Addis Abéba, Éthiopie.

Décisions importantes orientées vers l'action adoptées par la 2^{ème} réunion ministérielle du Mécanisme conjoint de coordination de



l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de Résistance du Seigneur, 16 janvier 2013, Addis Abéba, Éthiopie.

Communiqué sur la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique, PSC/PR/COMM.1(CCCXLI), 13 novembre 2012, Addis Abéba, Éthiopie.

Communiqué de presse sur la deuxième réunion ministérielle sur l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA), 6-8 juin 2011, Addis Abéba, Éthiopie.

Rapport du Conseil de paix et de sécurité (CPS) sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique, treizième session ordinaire de la Conférence, Assembly/AU/6(XIII), 3 juillet 2009, Syrte, Libye.

Communiqué sur la situation à l'Est de la République démocratique du Congo (RDC), PSC/MIN/Comm.2 (CLXIII), 22 décembre 2008, Addis Abéba, Éthiopie.

Page ouverte

DU CAP AU CAIRE: UN RÊVE DIFFÉRÉ?

En janvier 2014, lors du 22^e Sommet de l'Union africaine (UA) à Addis Abéba, la présidente de la Commission de l'UA Nkosazana Dlamini-Zuma a effectué un exercice de projection temporelle, imaginant le continent en 2063. Sous la forme d'un e-mail du futur, elle a décrit sa vision de l'Afrique dans 50 ans: parmi les grandes évolutions mentionnées, un réseau ferroviaire à grande vitesse («*African Express Rail*») permettant de relier les peuples et les régions d'une Afrique unie et intégrée. Il est en effet difficile d'envisager l'Afrique dans quelques décennies sans un lien rapide, continu et fiable entre le nord et le sud.

Actuellement, divers obstacles empêchent la mise en place d'une ligne ferroviaire continue entre l'Afrique du Sud et l'Égypte, telle qu'envisagée par Cecil Rhodes il y a plus d'un siècle. Parmi ces obstacles, mentionnons notamment trois largeurs de voies différents, trois sections manquantes, un terrain inhospitalier et une instabilité politique chronique.

Un axe ferroviaire continu nord-sud constituerait la colonne vertébrale du continent et viendrait croiser trois lignes orientées est-ouest, l'une au Nord, l'autre au centre et la troisième au Sud, parachevant ainsi la construction d'une «cage thoracique» à même d'apporter un nouveau souffle à l'Afrique du 21^e siècle en

termes de capacités économiques. Mais alors que l'Amérique du Nord, l'Europe et l'Asie sont quadrillées par les lignes ferroviaires, aucune ligne fonctionnelle de relia pour l'heure l'est et l'ouest du continent africain et ce en dépit des nombreuses conférences ferroviaires qui ont été organisées à travers l'Afrique, des projets d'envergure, des rapports produits et des progrès effectués dans certaines régions (notamment en Afrique du nord, de l'est et du sud).

Par exemple, lors d'une réunion à Brazzaville en 2006, l'Union africaine des Chemins de fer (UAC) a expliqué dans un rapport que 14 pays ne possédaient pas de réseau ferroviaire; selon l'UAC, l'absence d'initiatives en vue du développement d'un réseau intercontinental est due aux raisons suivantes:

- absence de volonté politique en matière de politique de transport
- abandon graduel des subventions de fonctionnement accordées à l'industrie ferroviaire
- développement sans égal du transport routier
- investissements centrés sur le réseau routier en raison des procédures et politiques des institutions internationales (notamment de la Banque mondiale)
- forte baisse des investissements ferroviaires (que ce soit pour la maintenance ou le renouvellement)
- doublement des investissements routiers depuis les années 1950
- priorité à l'agriculture depuis les années 1980

- politiques d'ajustements structurels des années 1990
- programmes d'ajustement du secteur des transports (PAST) qui ont donné la priorité à la gestion des ressources humaines

En Afrique du Sud, le plan directeur *National Transport Master Plan* (NATMAP) 2050, qui comprend des projets ambitieux pour améliorer et développer le réseau ferroviaire au pays, soulignait en 2009 que l'Union africaine et l'UAC s'étaient accordées en 2007 pour standardiser l'écartement des voies pour les projets ferroviaires futurs. Selon cette décision de 2007, la mise en place d'un écartement standard (1 435mm) pour les nouvelles voies ferrées devrait permettre aux réseaux ferroviaires africains de bénéficier d'une offre plus étendue de matériaux et équipements disponibles au niveau global, en plus de contribuer à résoudre les problèmes d'interopérabilité du futur réseau ferroviaire panafricain.

Bien que 60% des lignes ferroviaires mondiales soient conformes à l'écartement standard, 85% des lignes africaines (soit 80 000km) utilisent l'espacement plus étroit de 1 067mm. Seule la ligne est-ouest d'Afrique du Nord utilise actuellement l'espacement standard. Cette ligne devrait à terme relier le Maroc, l'Algérie et la Tunisie avec l'Égypte lorsque la section libyenne, dont la construction a été retardée par la guerre civile, sera terminée. Certains pays comme la Guinée et l'Afrique du Sud possèdent aussi quelques sections isolées utilisant l'espacement standard.

La Russie utilise quant à elle un espacement de 1524mm, l'Inde de 1676mm et la Chine de 1435mm. Cette différence, même si elle peut être de l'ordre de quelques millimètres, pose de sérieuses contraintes logistiques, temporelles et financières lorsque les trains traversent les frontières. L'utilisation de ces trois standards en Afrique constitue donc un frein évident au commerce intra et intercontinental.

Comme le rapporte le plan directeur NATMAP 2050, différentes techniques sont utilisées pour contourner le problème des différences d'espacement: transbordement (relocalisation des biens et passagers dans un train différent), changement d'essieu pour accommoder les roues du train à la nouvelle taille, rails à deux espacements, ou encore jeux de roues ajustables. Quoi qu'il en soit, chacune de ces techniques est coûteuse en temps et en argent.

Les voies ferrées à double espacement ou espacement variable permettent à des trains possédant des espacements différents d'emprunter les mêmes lignes. Alors que plusieurs pays d'Europe centrale et de l'ouest utilisent ce système, il n'est pas certain que celui-ci soit le mieux adapté pour l'Afrique. Certains experts recommandent l'utilisation d'essieux ajustables, alors que d'autres proposent l'introduction d'un système à quatre rails qui serait compatible avec les trois standards d'espacement que l'on trouve en Afrique.

Les lignes est-ouest, qui traverseraient horizontalement le nord, le centre et le sud du continent et croiseraient la ligne nord-sud reliant Le Cap au Caire et utiliseraient l'espacement standard, permettraient de relier les villes côtières aussi bien que les villes enclavées aux réseaux européen et asiatique via la capitale égyptienne. La colonne vertébrale, elle, pourrait utiliser le système à quatre rails.

Les retombées économiques potentielles d'un réseau ferroviaire développé sont énormes. La possibilité de transporter rapidement et efficacement de gros volumes de marchandises et de personnes vers et en dehors de l'Afrique stimulera à n'en pas douter la croissance économique du continent, comme ce fut le cas en Inde. Au cours des dernières années,

l'Inde a en effet connu une forte croissance économique (9% du PNB) principalement grâce à la circulation des biens et des personnes à moindre coût. À ce titre, le réseau ferroviaire a joué un rôle important dans cet essor.

Toutefois, le développement d'un tel réseau panafricain nécessitera une force de travail conséquente, une solide expertise en ingénierie, un financement adéquat et surtout un minimum de volonté politique.

La force de travail est déjà disponible: avec ses 35 millions de chômeurs et ses 2 millions de militaires professionnels, le continent bénéficierait grandement de chantiers de construction de lignes, stations, tunnels, ponts ou ports. Il faudrait 18 mois à une force de travail de 3 500 personnes pour compléter 250km de voie ferrées en utilisant la dernière technologie de rails modulaires tubulaires (*Tubular Modular Track*, TMT). Il faudra bien sur une force de travail bien plus grande pour mener à bien en une dizaine d'années le projet dans son ensemble, y compris l'infrastructure de support et d'appui. La technologie TMT, développée par l'ingénieur sud-africain Peter Kusel, est déjà utilisée avec succès dans les déserts de Namibie et d'Arabie saoudite. En plus de représenter une application idéale du principe «des solutions africaines aux problèmes africains», les principaux avantages de cette technologie sont sa relative facilité d'entretien, son faible coût et sa compatibilité avec les environnements hostiles, y compris les déserts. Ce type de rail offre aussi l'avantage d'être dans une certaine mesure moins facile à voler que le système traditionnel.

Le financement d'un tel projet nécessitera toutefois une réallocation des financements existants et de réelles mesures de réduction des coûts. Par exemple, selon le *Stockholm International Peace Research Institute* (SIPRI), l'Afrique a consacré en 2012 plus de 39 milliards de dollars aux dépenses militaires. Si l'Afrique mettait de côté la moitié de cette somme pendant dix ans, elle accumulerait presque les 240 milliards de dollars nécessaires au projet panafricain. Alors qu'elle a déjà reçu mille milliards de dollars d'aide au développement au cours des 60

dernières années (à titre de comparaison, l'Europe a reçu 13 milliards de dollars dans le cadre du Plan Marshall après la Seconde guerre mondiale), l'Afrique bénéficie de quelque 50 milliards de dollars par an d'aide extérieure. En mettant de côté 20% de cette somme pendant dix ans, il serait possible d'accumuler 100 milliards de dollars, qui s'ajouteraient aux 240 milliards. La Chine et l'Inde ont déjà alloué une somme similaire pour mettre à niveau leur réseau ferroviaire.

Les avantages du transport ferroviaire sont nombreux: volume et vitesse de transport bien supérieurs, meilleure sécurité, économies de carburant, coûts de maintenance inférieurs, meilleure résistance aux conditions météorologiques etc... Autre avantage important, la superficie requise pour construire un kilomètre de voie ferrée est inférieure à celle requise pour bâtir un kilomètre de voie routière. En termes de rapport coût-efficacité, le transport ferroviaire est clairement plus avantageux que le transport routier. L'autoroute pourrait ainsi être «réservée» presque exclusivement au transport privé, aux véhicules d'urgence et aux petits véhicules commerciaux.

Il va de soi qu'instaurer un lien entre tous les pays d'Afrique, d'Europe, d'Asie et du Moyen-Orient offre des avantages économiques mutuels. Les véhicules, les équipements lourds, les pièces détachées, les vêtements, la nourriture, les électroménagers et les équipements médicaux ne seraient plus qu'à quelques jours de voyage des pays africains les plus enclavés. À l'inverse, les producteurs africains pourraient exporter plus facilement et bien plus rapidement leurs marchandises à l'étranger.

Dans son discours, la présidente de la Commission a fait référence à une jeunesse africaine qui pourrait voyager à travers le continent grâce à un réseau ferroviaire similaire au système européen Inter-Rail. S'il est pour l'heure difficile d'imaginer des trains à grande vitesse transporter à 300km/h employés, touristes et étudiants, la planification doit toutefois dès maintenant se concentrer sur la création des opportunités économiques qui permettront aux Africains de



réellement bénéficier de lignes ultra-rapides en 2063.

Un réseau ferroviaire régional permettrait ainsi notamment aux chercheurs d'emploi d'avoir un meilleur accès aux opportunités d'emploi; aux étudiants de se rendre dans les écoles, collèges et université; et aux touristes de se rendre plus facilement et de manière plus sécuritaire dans les différents sites touristiques de la région. De plus, les Africains auraient un meilleur accès à des centres médicaux spécialisés.

La ligne entre Le Cap et Le Caire ferait 10 000 km de long, soit plus que le transsibérien. En théorie, si l'on veut rejoindre ces deux villes en moins de 72h, il faudrait une vitesse de croisière de 140km/h.

Selon le plan directeur NATMAP 2050, l'expérience montre qu'un écartement plus grand est plus avantageux. La construction de deux voies d'écartement de 1524mm du Caire au Cap – l'une allant vers le sud et l'autre vers le nord – permettrait de transporter du fret entre les principales villes africaines, européennes et asiatiques de manière beaucoup plus rapide que par voie maritime et en bien plus grande quantité que par voie aérienne. En superposant les conteneurs, il serait possible de doubler la quantité de fret, mais cela nécessiterait aussi l'élargissement de certains tunnels, le renforcement de quelques ponts et le surélévement des lignes électriques là où des trains électriques sont utilisés.

Le recours aux véhicules commerciaux rail-route, qui peuvent rouler autant sur les routes que sur les voies ferrées après une modification qui prend quelques minutes seulement, permettrait de faciliter le transport de biens entre les usines, les fermes, les ports, les importateurs et les consommateurs. Cette technique permet au conducteur du camion de retourner au point de chargement aussitôt la marchandise transbordée sur les rails; de cette façon, il utilise seulement la portion de route nécessaire pour relier l'entrepôt à la gare ferroviaire, libérant ainsi les autoroutes.

Les passagers et marchandises ne peuvent pas se permettre d'attendre plusieurs heures à la frontière pour

être autorisés à franchir la douane. Il faudrait ainsi faciliter l'ouverture des frontières en validant la documentation aux points de départ et d'arrivée. Un tel système serait bien plus avantageux en termes de coûts et serait bénéfique à l'investissement et au commerce en Afrique. Cela encouragerait de plus l'utilisation du transport par voie ferrée, réduisant par là même son coût, en plus de diminuer le trafic routier intra régional.

Il est certain que la croissance, l'unification et la stabilité de l'Afrique dépendront de l'existence d'un réseau de transport efficace. Cependant, un réseau ferroviaire efficace et rentable reliant chaque État et chaque Communauté économique régionale, soutenu par des liaisons routières viables et de bons réseaux de transport urbain, serait le meilleur moyen de renforcer l'économie du continent et d'élever le niveau de vie en Afrique. Un réseau de transport moderne soutenu par un système ferroviaire continental sécuritaire, fiable et de bon rapport coût-efficacité permettrait enfin effectivement de raccourcir le voyage de l'Afrique vers l'intégration politique, le développement social, la prospérité économique et la paix.

Bien que l'Afrique figure au centre géographique du système international, le continent est exclu de l'axe commercial dominant qui s'étend de l'Asie à l'Amérique du Nord en passant par l'Europe, connectant les principaux blocs commerciaux que sont l'ALÉNA, l'UE, l'ASEAN et l'APEC. De plus, l'ingénierie nécessaire à la construction des ponts et des tunnels qui serviraient à connecter physiquement le continent à l'Europe et au Moyen-Orient est déjà disponible.

L'UAC faisait déjà remarquer en avril 2006 qu'en dépit de ses inconvénients, le transport ferroviaire possède de nombreux avantages -notamment au regard du transport sur de longues distances. Les dirigeants africains auraient dû ainsi selon elle en faire la clé de voûte d'un système de transport intégré combinant des modes de transport compétitifs et complémentaires.

Les diverses contraintes techniques, physiques et financières n'étant pas

insurmontables, le manque de volonté politique et de vision semble donc être la principale raison de l'absence d'un réseau ferroviaire continental. Comme souligné par l'UAC, la solution doit provenir des responsables africains en charge de la définition du futur du continent, notamment dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Les ministres des transports auront quant à eux la responsabilité de préparer et d'orienter les décisions de ces hauts-responsables.

Cet e-mail du futur de Mme Dlamini-Zuma devrait encourager les responsables politiques à prendre les décisions nécessaires à la transformation de cette vision en réalité. La première étape de ce réseau ferroviaire moderne sera toutefois de compléter sans plus attendre la ligne devant relier Le Caire au Cap.

Sources:

NATMAP 2050, *National transport master plan 2050: rail working group report*, Étude de gabarit préparée pour le département des Transports d'Afrique du Sud, Août 2009

Dream deferred, poème de Langston Hughes

Rail development in Africa: stakes and prospects, objectives and missions of the African Rail Union (ARU), Première Conférence de l'Union africaine des ministres africains responsables du transport ferroviaire, 10-14 avril 2006, Brazzaville, République du Congo, AU/EXP/RT/3(I)

APJ Kalam, *Connectivity leads to economic prosperity*, discours à la Conférence sur la Vision prospective des réseaux de transport ferroviaire 2030, New Delhi, 1er mars 2008.

Stanley Mkoko, *African Railways-Vision 2025*, TransNet, presentation power point, 4 mars 2009.

Entretiens avec Craig Tengstrom, Directeur des contrats, Tubular Track, www.tubulatrack.co.za et Jaap van der Merwe, président, Infradev, www.infradev.co.za



Dates importantes

3	mai	Journée mondiale de la liberté de la presse
7-9	mai	Forum économique mondial pour l'Afrique 2014, Abuja, Nigeria
4	juin	Journée internationale des enfants victimes innocentes de l'agression
5	juin	Journée internationale de l'environnement
12	juin	Journée mondiale contre le travail des enfants
17	juin	Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse
20	juin	Journée mondiale des réfugiés
26	juin	Journée internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues

Les personnes qui ont contribué à ce numéro

Programme Prévention des conflits et analyse des risques (CPAR), Addis Abéba

Dr Duke Kent-Brown

Mr Hallelujah Lulie

Programme Prévention des conflits et analyse des risques (CPAR), Dakar

Dr Amandine Gnanguenon

Mr Paulin Maurice Toupone

Ms Tity Agbahey

Mr Esso-Wédeou Gnamke

Ms Fatimata Ouedraogo

Mr Ibrahim Maiga

Mr Ousmane Aly Diallo

Réseau de Recherche sur les Opérations de Paix (ROP), Université de Montréal

Traduction: Mr Jean-Guilhem Barguès

Révision: Mr Etienne Tremblay-Champagne et

Mr Damien Larramendy

Remerciements

Ms Antoinette Louw

Ms Jacqueline Cochrane

Ms Iolande Pool

Mr Jean-Guilhem Barguès

Contact

Dr Kasajja Phillip Apuuli

Programme de rapport du Conseil de Paix et de Sécurité

Institut d'Études de Sécurité

BP 2329

Addis Abéba, Éthiopie

Tel: +251-11-515 6320/24/67/98

Fax: +251-11-515 6449

Emails: adissababa@issafrica.org

kapuuli@issafrica.org

Site internet: www.issafrica.org

Abonnez-vous par voie électronique au rapport du CPS à l'adresse

www.issafrica.org/subscribe.php

Pays	Élections	Date *
Afrique du Sud	Présidentielles, Parlementaires, Locales	7 mai 2014
Malawi	Générales	20 mai 2014
Comores	Présidentielles	26-27 mai 2014
Égypte	Présidentielles	26-27 mai 2014

*susceptible de changer selon les circonstances

Les bailleurs de fonds

Ce rapport est publié grâce au soutien de la fondation *Humanity United* et du gouvernement de Nouvelle-Zélande. En outre, l'Institut d'Études de Sécurité reçoit un financement de base des gouvernements de la Norvège, de la Suède, de l'Australie et du Danemark. En tant que principale institution de recherche sur la sécurité humaine, l'Institut d'Études de Sécurité œuvre pour une société pacifique et stable en Afrique au travers du développement durable, des droits de l'homme, de la primauté du droit, de la démocratie, de l'intégration des politiques d'égalité des genres et la coopération sécuritaire.



Remerciements

La version française du Rapport sur le CPS est produite et distribuée à grande échelle en Afrique francophone et au-delà avec l'appui du Réseau de recherche sur les opérations de paix (ROP) de l'Université de Montréal, au Québec (Canada). Le rapport est librement accessible sur les sites internet de l'ISS (www.issafrica.org) et du ROP (www.operationspaix.net) et il est également possible de le recevoir gratuitement en ligne.

À propos de ce rapport

Ce rapport est une publication indépendante de l'ISS. Il est également disponible sur le site Web de l'ISS et peut être consulté en même temps que les rapports thématiques sur le travail du CPS au www.issafrica.org. Tous les documents mentionnés dans ce rapport peuvent aussi être consultés en anglais et en français sur le site Web de l'ISS ainsi que sur celui du ROP (www.operationspaix.net).

© 2014, Institut d'Études de Sécurité

L'ISS dispose des droits d'auteur pour l'intégralité de ce volume et aucune partie ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, sans l'autorisation explicite, par écrit, de l'Institut. Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles de l'Institut, de ses fiduciaires, des membres du Conseil consultatif ou des donateurs. Abonnez-vous par voie électronique au rapport du CPS à l'adresse www.issafrica.org/subscribe.php


[News](#) > [Société](#) > [Article](#)

SOCIÉTÉ

Droits des personnes privées de liberté : ASF-Mali assure l'assistance judiciaire à 208 détenus

Publié le vendredi 11 septembre 2015 | [L'Indicateur Renouveau](#)

Tweeter

0

J'aime



Fruit de la coopération Avocats sans frontières France et Avocats sans Mali, le projet Dignité : respect des droits des personnes privées de liberté au Mali, a, entre septembre 2014 et juillet 2015, assuré l'assistance judiciaire pour 208 détenus qui répondent aux critères de vulnérabilité dans les maisons carcérales de Bamako, Kati et Kayes. L'information a été donnée jeudi, dans un hôtel de la place par le président d'Avocats sans frontières Mali, Me Seydou Doumbia.

Les Avocats sans frontières Mali et Avocats sans frontières France ont organisé le jeudi 10 septembre une conférence de clôture du projet Dignité : respect des droits des personnes privées de liberté, à l'intention de toute la chaîne pénale et les

partenaires techniques et financiers.

Il s'agissait, pour les défenseurs des droits humains, de présenter le bilan de ce programme d'accès à la justice réalisé dans les villes de Bamako, Kayes et Kati dont le l'objectif portait sur le renforcement du système judiciaire à travers la création de conditions permettant d'accroître le respect des règles minimales de la liberté.

Selon le président d'Avocats sans frontières Mali, Me Seydou Doumbia, la stratégie mise en place pour atteindre les objectifs du projet, a consisté en l'organisation de 10 sessions juridiques dans les trois villes d'intervention à raison de 6 à Bamako, 2 Kayes et 2 Kati.

"Chaque session comportait 4 phases : des journées de consultations gratuites en faveur des détenus vulnérables, une assistance judiciaire, une formation et de tables rondes", a expliqué le président ASF-Mali.

Le président a fait savoir que le succès des journées de consultations s'explique par la volonté des autorités pénitentiaires qui ont facilité l'accès aux détenus et l'analyse de cas 130 prisonniers. "5 avocats bénévoles d'ASF-Mali, épaulés par deux chargés de mission d'ASF-France ont assuré environ 1040 consultations. Entre septembre 2014 et juillet 2015, les avocats ont aussi assuré l'assistance juridique pour 208 détenus, dont 33 mineurs et 37 femmes. La sélection des dossiers s'est faite selon les critères de vulnérabilité établis en amont. ASF- France et Mali retiennent que la plupart des stagiaires ont admis leur méconnaissance de la législation des mineurs et les travaux pratiques lors des sessions de formation. Elles ont permis aux stagiaires de maîtriser davantage les textes protecteurs des mineurs. Les responsables ont arrêté des résolutions visant à diffuser de nouvelles pratiques plus respectueuses de ces droits", a-t-il souligné.

Le chef de projet Avocats sans frontières France, Françoise Bastien, a déclaré que pour la première fois les détenus assistés par les deux structures ont eu le sentiment d'être pris pour des humains comme les autres. "Le projet a été réalisé selon les critères établis par les partenaires et les structures. Malgré les moyens assez limités, les objectifs ont été atteints", a-t-elle reconnu.

L'ASF-Mali a émis le souhait aux partenaires de poursuivre l'expérience dans d'autres régions du pays qui connaissent les mêmes difficultés carcérales.

BréhimaSogoba

Commentaires

0 commentaires

Trier par [Les plus anciens](#)



Ajouter un commentaire...

[plugin Commentaires Facebook](#)

Sondage

Que pensez-vous de l'attaque terroriste perpétrée contre l'Hôtel Radisson de Bamako?

- ☐ Il s'agit d'une oeuvre de ceux qui sont jaloux de l'accord de paix et de réconciliation signé en juin.
- ☐ C'est un acte anodin visant seulement les occidentaux.
- ☐ Les services de sécurité maliens sont trop défaillants.
- ☐ Sans opinion

[Votez](#)



[Voir résultats](#)



[Voir Archives](#)

Nous suivre

Nos réseaux sociaux



[aBamako.com](#)
355 851 mentions J'aime

J'aime cette Page

Soyez le premier de vos amis à aimer ça.

Autres articles

► [Membre du front de libération du Macina : Le taximan est un éleveur venu de Koumantou](#)
L'Indicateur Renouveau - 11/9/2015

► [A deux semaines de tabaski : Le marché du mouton est peu approvisionné](#)
L'Indicateur Renouveau - 11/9/2015

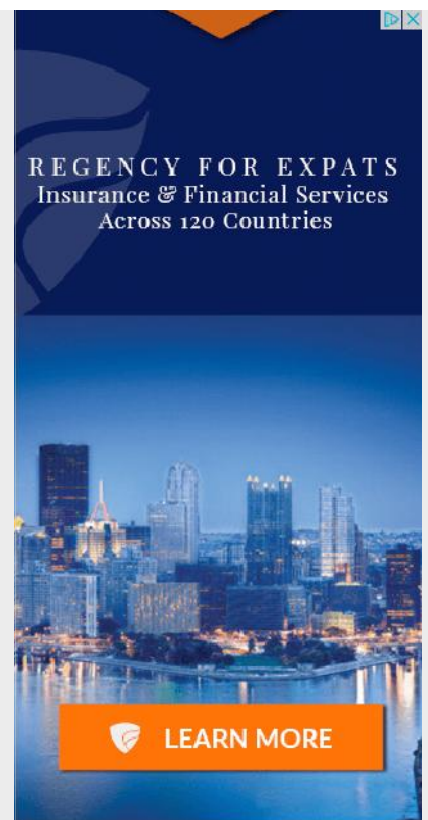
► [Ça s'est passé hier à Sogoniko : Un policier échappe de justesse à un lynchage](#)
L'Indicateur Renouveau - 11/9/2015

► [Situation politique et sécuritaire du Mali : "Sans capacité d'écoute, on n'aura pas la tête pour gouverner"](#)
L'Indicateur Renouveau - 11/9/2015

► [HADJ-2015 : Qu'est-ce qui fait tant courir le ministre Thierno ?](#)
L'Indicateur Renouveau - 11/9/2015

► [Tous les articles d'actualités](#)

▼ PUBLICITE



REGENCY FOR EXPATS
Insurance & Financial Services
Across 120 Countries

 **LEARN MORE**